

**Ville d'Annemasse**  
**Direction Générale**  
AR/EM/252382

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PUBLIQUE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 09 JUILLET 2009**

*L'an deux mil neuf, le neuf juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Séance Publique en Mairie d'Annemasse, sous la présidence de Monsieur Christian DUPESSEY, Maire d'Annemasse*

**Présents :** MM. les Membres du Conseil Municipal en exercice

**Absents représentés :**

Monsieur Becquet  
Monsieur Boucher  
Madame Libersa  
Monsieur Borrel  
Madame Denti  
Madame Lepage  
Monsieur Colakoglu  
Monsieur Joulaud  
Madame Fradet  
Madame Michel

**Mandataires :**

Monsieur Minchella  
Monsieur Pacthod  
Madame Thiry  
Monsieur Dupessey  
Monsieur Sage-Vallier  
Madame Guérinot  
Madame Fil  
Monsieur Vigny  
Monsieur Mermet  
Monsieur Benoist

**Absents excusés :**

**Absents :**

**Secrétaire de Séance :** Madame Pouillien-Guérinot Bénédicte

## ORDRE DU JOUR

*Monsieur le Maire ouvre la séance.*

*Monsieur le Maire : « Merci aux présents, on excuse les absents, il y a des gens qui sont en vacances, y compris pour être en mesure d'assurer la permanence des responsabilités dans la mairie. Et il y a quelques personnes qui sont absentes pour des problèmes plus personnels et quelques fois embêtants. Je voudrais en particulier excuser André Becquet qui vient de perdre son papa, il est bien sûr absent et il est parti dans le Nord de la France. C'est une mauvaise nouvelle et on exprime bien sûr toute notre amitié à André. Mais, il y a aussi de bonnes nouvelles, nous retrouvons autour de cette table Lucile Arson, maman d'une petite Augustine. Je tenais à la féliciter dans ce Conseil, ça s'arrose. Et ça me permet de faire le lien. Il y a quelques instants, nos amis de l'ACLI qui nous apportent régulièrement le Panettone et le vin de leur pays au mois de janvier, nous ont rejoint à propos de la remise en route d'une amitié entre nos deux communes, donc je vous propose à la fin de ce Conseil, de nous retrouver dans le hall autour d'un verre de vin et des gaufres italiennes apportées par nos amis Italiens. »*

### Décisions prises en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- \* **Décision n° 09.153** – Convention de location d'emplacement publicitaire sur la propriété communale sise 56 quai d'Arve passée avec la société AVENIR
- \* **Décision n° 09.161** – Déclaration d'Intention d'Aliéner – propriété des Consorts SOLLIER GUILLET sis 15 avenue Henri Barbusse – Exercice du droit de Prémption
- \* **Décision n° 09.162** - Déclaration d'Intention d'Aliéner – propriété de M. Serge DUVILLARD et Mme Gina FOREL sise 15 avenue Henri Barbusse – Exercice du droit de Prémption
- \* **Décision n° 09.163** – Réalisation / acquisition d'une oeuvre d'art de l'artiste Yann Lou Lara pour un montant de 15.000 € TTC – Groupe Scolaire Saint-Exupéry
- \* **Décision n° 09.188** – Convention de trésorerie de 6.000.000,00 € auprès du Crédit Agricole des Savoies
- \* **Décision n° 09.189** – Convention de diagnostic fiscal Taxes Foncières – Taxe d'Habitation

Marché par procédure adaptée

- \* **Décision n° 09.164** – Marché de travaux d'aménagement d'une aire de jeux pour enfants - impasse du Chablais prolongée avec la société ALGOA – 74 Annemasse pour un montant de 17.394,70 € HT.

### Communications :

- \* Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 28 mai 2009 est approuvé à l'unanimité

**Monsieur Vigny :** « Sur le poste 11, à propos de la piscine, on parle de 600.000 € pendant 30 ans. C'est cela? »

**Monsieur le Maire :** « Je ne sais plus comme ça de mémoire. Oui, pourquoi ? »

**Monsieur Vigny :** « Mais c'est cette somme pendant 30 ans? Sauf erreur de ma part, je n'ai jamais entendu parler de cette somme, à moins que ça m'ait échappé. »

**Monsieur le Maire :** « En fait vous demandez une explication et non pas une correction du PV. Je peux redonner l'explication : aujourd'hui, la piscine est municipale. Elle a un coût de fonctionnement, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses. Ce coût de fonctionnement annuel est de 600.000 € par an. C'est ce qu'on enregistre chaque année, comme déficit. C'est donc le service mis par la Ville pour la piscine. Si l'on passe une structure à l'agglomération, dans la compensation du reversement de la taxe professionnelle qui nous est redonnée, c'est-à-dire par exemple (je vais donner des chiffres très simples) qu'avant on recevait 1000 € de taxe professionnelle, on devrait recevoir 1000, tout le temps de la part de l'agglomération. De ces 1000, est déduit le coût de fonctionnement des structures remises à l'agglomération. C'est-à-dire qu'il faut enlever les 600 (par rapport aux 1000) pour les comptes et le retour. Ça veut dire que de toute manière, la Ville, et c'est la loi, a à charge, ad vitam aeternam, 600.000 € au niveau de la piscine. Si demain la piscine est à l'agglomération et que le déficit est de 800.000 €, la Ville a toujours 600.000 €, et c'est l'agglomération qui assure le déficit. Mais dans la photographie, au moment du passage en Communauté d'agglomération, il y a cette situation. Ce qui a été discuté et négocié, c'est que pour éviter le « ad vitam aeternam », la Ville utilise ces 600.000 € en remboursement de l'investissement fait sur la piscine, sur un prêt qui peut aller jusqu'à 30 ans. C'est-à-dire qu'en fait, la 31<sup>ème</sup> année, nous n'aurons plus à payer les 600.000 €, alors que si nous étions rentrés dans le système précédent, nous aurions à payer les 600.000 €, la 31<sup>ème</sup>, la 32<sup>ème</sup>, la 33<sup>ème</sup>, etc. Ce chiffre de 600.000 € est déjà apparu dans les différentes présentations que l'on a pu faire, je conçois que vous ne l'ayez pas en tête, mais c'est un chiffre connu et qui correspond aux dépenses actuelles de la piscine. Voilà l'explication. »

**Monsieur Vigny :** « Merci. »

**Monsieur le Maire :** « Sur le texte lui-même, sur le PV lui-même, est-ce qu'il y a d'autres remarques ? »

### **Questions inscrites à l'ordre du jour :**

**Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de désigner un(e) secrétaire de séance parmi les conseillers municipaux présents dans l'assemblée.**

Madame Pouillien-Guérinot est nommée secrétaire de séance.

### **AFFAIRES GENERALES**

**1| Création d'un poste de 12<sup>ème</sup> adjoint**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Le Conseil Municipal détermine, conformément à l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le nombre des adjoints sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

Dans les communes dont la population est comprise entre 20.000 et 79.999 habitants, la limite fixée par l'article L.2122-2 peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou de plusieurs quartiers, sans toutefois que le nombre de ceux-ci puisse excéder 10% de l'effectif légal du Conseil Municipal.

**Monsieur le Maire :** « *On pourrait donc aller jusqu'à 3 adjoints supplémentaires. On a pris l'avis du contrôle de légalité et on s'est arrêté sur 1 adjoint complémentaire, qui serait chargé plus particulièrement de la Zone Urbaine Sensible, c'est-à-dire des quartiers du Perrier, des quartiers Sud, et donc de la Politique de la Ville et en même temps de la jeunesse. Je vous propose de créer, après avis du contrôle de légalité, ce 12<sup>ème</sup> poste d'adjoint. On passera dans le point suivant à son élection. Je voudrais préciser que cet adjoint travaillera en collaboration étroite avec Monsieur Minchella qui est adjoint au Développement Durable et à la Rénovation Urbaine, que cet adjoint travaillera en collaboration étroite avec 3 conseillers délégués, Madeleine Fournier (conseillère déléguée aux MJC et au Plan Communal pour la Jeunesse), Karim Rbeh (conseiller délégué à la citoyenneté) et Claire Thiry ( en charge de la mission locale). Je crois que cette volonté de créer ce 12<sup>ème</sup> poste d'adjoint traduit les priorités de notre politique qu'on a souvent affirmée ici, et que l'on continue d'affirmer. D'abord, on a affirmé la priorité au fil rouge du Développement durable, il fallait permettre à Éric Minchella qui a cette responsabilité de l'assumer pleinement et de ne pas être débordé par d'autres questions. Une autre priorité, c'est la jeunesse, il fallait qu'on affirme le rôle d'un adjoint dans ce domaine. Et bien sûr, la politique de la Ville, on a eu l'occasion d'en débattre et d'en parler ici lors du précédent Conseil, est un élément extrêmement fort, prenant, important et décisif pour notre Ville. Cette Politique de la Ville intègre un grand projet de rénovation urbaine, et il y a aussi tout un travail au niveau de la démocratie participative. D'ailleurs, nous venons de faire une réunion avec les habitants du Perrier. C'est avec une volonté d'être encore plus efficaces sur le terrain que nous vous proposons de créer ce 12<sup>ème</sup> poste d'adjoint. »*

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Vigny.**

**Monsieur Vigny :** « *Vous ne serez pas étonné de mon intervention parce qu'un 12<sup>ème</sup> adjoint, on a encore un budget supplémentaire qui s'en va. J'ai comparé votre structure à celle de Thonon. On a 11 adjoints et 2 délégués à Thonon et à Annemasse on va arriver à 12 adjoints et 11 délégués, c'est-à-dire 23 personnes. Il y a une dérive qui m'inquiète et qui n'est pas tout à fait logique. Vous allez bientôt arriver à vos 29 Élus, l'opposition se tient à votre disposition si vous avez besoin de conseillers supplémentaires. Ensuite, le financement de ce 12<sup>ème</sup> adjoint, comment ça se passe au niveau de sa rémunération ? Troisièmement, vous faites allusion à une réunion que vous avez faite mardi soir au Perrier. Celle-ci ne s'est pas très bien passée, au regard des problèmes d'insécurité qui ont été soulevés pendant votre réunion, et vous avez été, sauf erreur de ma part, assez chahuté de ce côté là. Donc, ce serait bien que cet adjoint prenne la sécurité en charge, ça serait bien vu. »*

**Monsieur le Maire :** « *Merci Monsieur Vigny, y-a-t-il d'autres réactions? »*

**Monsieur le Maire donne la parole à Mademoiselle Nasr.**

**Mademoiselle Nasr :** « Je suis juste un peu étonnée parce que nous avons eu une discussion lors du dernier Conseil municipal autour de la Politique de la Ville et j'ai entendu Monsieur Borrel me dire qu'il ne fallait pas stigmatiser la ZUS, que la ZUS était un quartier comme un autre et maintenant il y a un adjoint qui va s'occuper que de la ZUS. Quelle est la cohérence par rapport à ce qu'à dit Monsieur Borrel la dernière fois ? Maintenant, sur le fond, je ne suis pas contre le fait que la ZUS soit prise en charge. »

**Monsieur Augusto :** « Ce qui paraît bizarre, c'est que vous nous présentez l'élection d'un 12<sup>ème</sup> adjoint sans nous en parler avant. Peut être qu'il est nécessaire... »

**Monsieur le Maire :** « Je vous en parle. »

**Monsieur Augusto :** « Vous nous demandez aujourd'hui de voter, vous n'en parlez pas. Je crois que la moindre des choses, peut être qu'il y en a besoin, vous êtes aux commandes, c'est vous qui dirigez, vous assumez les responsabilités. Vous nous demandez comme ça, un 12<sup>ème</sup> adjoint, ça me paraît difficile de voter parce que c'est un budget supplémentaire et par les moments difficiles qu'on vit aujourd'hui. Je crois que nous aussi nous avons beaucoup de travail, dans nos entreprises, dans nos occupations, mais on assume. Voilà. »

**Monsieur Mermet :** « Vous allez avoir une équipe, Monsieur le Maire, qui est très étoffée, puisque effectivement 12 adjoints, 11 délégués, ça fait beaucoup de monde. Je voudrais quand même exprimer 3 regrets d'ordre général, c'est l'occasion de le faire puisqu'il est prévu la création d'un poste d'adjoint, ce n'est pas rien. Un adjoint, c'est quelqu'un qui dirige un service, c'est donc un poste important. Mon premier regret c'est qu'avec une telle équipe, je trouve que nous souffrons d'un manque d'informations, il est par exemple regrettable que des éléments importants concernant des projets importants, notamment Chablais-Parc, soit portés à la connaissance de la représentation municipale, par voie de presse, avant que les élus n'en soient eux mêmes informés. J'ai lu vos déclarations, je suppose à la suite d'une interview parue dans Le Messenger et dans Le Faucigny, je regrette que les Élus n'aient pas la primeur de cette information là. Peut être que votre équipe ou les gens de votre majorité l'ont, mais il serait souhaitable que nous soyons informés car nous ne comptons pas pour rien. C'est respecter l'opposition. Le deuxième regret que je veux exprimer, c'est un regret qui tient au manque de transparence. A la lecture de ces articles, je n'ai pas de raison de douter que ce qui a été écrit par les journalistes... »

**Monsieur le Maire :** « Excusez-moi Monsieur Mermet, écoutez, je vous interromps mais je vous redonne la parole tout de suite. Je voudrais qu'on reste, si possible, sur chaque point de l'ordre du jour... »

**Monsieur Mermet :** « C'est sur l'ordre du jour, j'y viens. »

**Monsieur le Maire :** « Je vous laisse la parole. »

**Monsieur Mermet :** « Sachez que je n'oublie jamais l'ordre du jour. J'ai moi-même dirigé un certain nombre d'assemblées pendant longtemps et je sais qu'il faut toujours se tenir à l'ordre du jour mais il y a différentes manières d'aborder un ordre du jour. Je l'aborde à ma manière. J'estime qu'il y a un manque de transparence, il y a eu un certain nombre d'incidents lors du dernier Conseil municipal à propos du projet de Chablais-Parc, vous avez, d'une certaine manière, reproché à l'opposition de ne pas être très cohérente, de ne pas désavouer un certain nombre de recours. Véritablement, j'ai l'impression que nous ne connaissons que le dessus des cartes mais nous ne connaissons pas le dessous. J'ai découvert à l'occasion de ces différents articles que

*d'abord il y avait certains recours qui n'étaient que des recours gracieux. Tant que le recours n'est pas un recours contentieux on peut bien écrire au Maire pour lui demander de retirer une décision, ça ne coûte pas cher. Deuxièmement, qu'il y avait d'autres recours mais qui n'avaient strictement rien à voir avec l'opinion que certains membres de l'opposition pouvaient avoir sur ce projet, qui étaient des recours qui avaient des visées purement économiques et qui émanaient d'acteurs économiques qui n'étaient pas contents de la décision tout simplement parce qu'ils considéraient que ça les défavorisait. C'est dommage que nous soyons obligés, nous, d'aller à la chasse aux renseignements. Il serait préférable que nous soyons informés directement par vous même. Troisième point et vous verrez que ça rejoint l'ordre du jour... »*

**Monsieur le Maire :** « Enfin. »

**Monsieur Mermet :** « C'est le manque de concertation. Je crois que vous êtes un honnête homme au sens des philosophes du XVIIIème siècle, pas au sens actuel et moderne. Je crois que la politique c'est effectivement l'art de convaincre de la justesse de ses idées, de manière démocratique et si possible aimablement. Alors, je pense que quelques fois, tout le monde peut avoir de bonnes idées, et puisque maintenant vous allez avoir, j'en viens à l'ordre du jour, un 12<sup>ème</sup> adjoint, ne serait-il pas tout de même utile que soient prévues régulièrement des séances d'information en dehors du Conseil municipal, qui peuvent rester « off », ne serait-ce que pour échanger sur les projets importants. Ce n'est pas nécessaire que toute l'opposition y participe, vous avez des responsables de groupe. A l'heure actuelle, j'ai vu qu'il y avait deux groupes, un présidé par Monsieur Vigny, un par Monsieur Benoist. Ce serait peut être pas mal qu'effectivement vous les receviez régulièrement, avec les adjoints concernés par les différents problèmes, pour parler des problèmes de la Ville. Je pense que personne ne détient seul la vérité. Et vous savez que nous menons une opposition qui est tout à fait constructive puisque vous avez pu le voir sur un certain nombre de projets qui vous tenaient à cœur, nous vous avons soutenu. Je crois que ça pourrait dégager sur certains points, un consensus sans arrières pensées. Je veux simplement vous donner un exemple. Je vous ai demandé, sur le problème du compromis de vente qui avait été signé entre la Ville d'Annemasse et la Générale de Santé, vous avez affirmé lors du Conseil municipal qu'il y avait des conditions suspensives qui n'étaient que dans l'intérêt de la Ville. Vous m'avez aimablement communiqué ce document. Je vous écrirai au sujet de ce document, je ne veux pas le développer ce soir. Je pense que si sur ce point, on nous avait peut être demandé notre avis, je pense qu'on aurait pu le sécuriser juridiquement alors que je vous affirme qu'il ne l'est pas et je vous écrirai la raison pour laquelle il ne l'est pas. Je vous suggère, dans le cadre d'une démocratie apaisée, j'ai entendu parler tout à l'heure de démocratie participative, c'est une idée de Madame Royal ça. Dans le cadre de la démocratie participative, je vous suggère de recevoir régulièrement les responsables des deux groupes d'opposition, avec les adjoints, pour qu'il puisse être échangé sur les sujets importants, pour que nous puissions avoir plus d'informations sans devoir aller chercher les informations à l'extérieur et ne pas connaître uniquement l'écume des choses, mais les connaître en profondeur. C'est l'intervention que je voulais faire à l'occasion de cet ordre du jour sur la création d'un poste de 12<sup>ème</sup> adjoint, je considère que ça relie l'ordre du jour car c'est un problème de gouvernance. Et dans la gouvernance il y a le Maire et tous les adjoints et conseillers délégués. »

**Monsieur le Maire :** « Vous avez une manière en effet très étonnante de considérer l'ordre du jour, chacun pourra le remarquer, mais vous avez pris la parole vous vous êtes exprimé. J'ai 4 personnes de l'opposition qui ont pris la parole, Monsieur Benoist va la prendre. Il restera ensuite Madame Mayca. On peut durer longtemps comme cela. »

**Monsieur Benoist :** « Je vous remercie de me donner la parole. Vous avez pu remarquer qu'il y a

*deux groupes, donc au nom du groupe que je suis seul ce soir à représenter... »*

**Monsieur le Maire :** « *Un groupe à vous tout seul. »*

**Monsieur Benoist :** « *J'ai une petite interrogation quand même sur ce projet que vous soumettez au suffrage du Conseil municipal. Je souhaiterais comprendre l'articulation de ces répartitions entre les différents adjoints, et l'articulation avec les services de la Ville ? Je souhaiterais que vous puissiez nous récapituler un peu ce tableau d'ensemble pour qu'on puisse se repérer et comprendre mieux ce que vous cherchez à faire. C'est donc une question avant de vous exprimer mon opinion. »*

**Monsieur le Maire :** « *Je vous laisse l'exprimer, je vous répondrai après. »*

**Monsieur Benoist :** « *Je préférerais avant. »*

**Monsieur le Maire :** « *Moi je préfère vous laisser vous exprimer. »*

**Monsieur Benoist :** « *Écoutez, vous me placez dans la situation de devoir vous donner une raison alors que j'attends ces précisions pour forger mon opinion. »*

**Monsieur le Maire :** « *Je ne voudrais pas que l'on recommence des débats interminables dans ce conseil, donc Monsieur Benoist, si vous avez une déclaration à faire, je vous donne la parole et je vous laisse la faire, et ensuite je conclurai le débat. C'est comme cela qu'on fonctionne dans une démocratie normale. Vous avez la parole. »*

**Monsieur Benoist :** « *Monsieur le Maire, vous me demandez donc de voter un projet de délibération sur lequel nous ne disposons pas de tous les éléments. »*

**Monsieur le Maire :** « *Je vais vous les donner dans ma réponse. »*

**Monsieur Benoist :** « *Dans ce cas, comment voulez-vous qu'on puisse, en démocratie, dire que l'on prend telle ou telle position sans avoir tous les éléments de réponse. »*

**Monsieur le Maire :** « *Vous les aurez avant de voter. »*

**Monsieur Benoist :** « *Dans ce cas là, vous me sommer d'exprimer une opinion... »*

**Monsieur le Maire :** « *Je ne vous somme rien, si vous ne voulez pas parler vous ne parlez pas! »*

**Monsieur Benoist :** « *Écoutez, je vous pose une question et vous ne voulez pas y répondre, avant que j'ai exprimé ma position. Vous allez l'avoir ma position, elle est simple. Aujourd'hui, et dans cette situation dans laquelle on a un manque manifeste d'explications sur les nécessités fonctionnelles, sur les nécessités politiques, ça peut être une visée politique que vous poursuivez, ce qui est tout à fait légitime. Le point sur lequel on peut ne pas être d'accord, si vous nous placez dans cette situation, je vais être dans l'obligation de voter contre votre proposition. »*

**Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Minchella.**

**Monsieur Minchella :** « *A certains moments, on a l'impression que certaines informations sont quasiment « recopiées » à chaque fois. Excusez-moi mais, si à chaque fois que l'un ou l'autre prend la parole, on a un couplet sur « vous êtes en difficultés à tel endroit... », Monsieur Vigny si*

*vous me permettez de dire que ce n'est pas grâce à vous qu'on a pu s'en sortir dans l'histoire parce que vous n'étiez pas là. C'est quand même dommage. Monsieur Mermet, quand vous prenez la parole pour nous expliquer que vous allez revenir à l'ordre du jour et que vous avez réussi à caser deux fois « 12<sup>ème</sup> adjoint » dans votre intervention pour ne pas en parler du tout. Et Monsieur Benoist qui nous présente à chaque fois l'explication qui l'oblige à voter contre alors qu'il aurait tellement aimé voter pour, c'est de notre faute on ne lui a pas donné la bonne explication! C'est assez désagréable, je ne trouve pas ça constructif, pardonnez-moi, je comprends le débat mais juste que ce n'est pas constructif. A chaque fois vous prenez des prétextes pour s'opposer, je crois que c'est vous qui citiez un jour un président qui disait « l'opposition est faite pour s'opposer ». Voilà, on cherche toujours à construire une opposition de principe. J'ai l'impression que ces choses là se reproduiront au cours de la prochaine fois, on aura les mêmes types de débat, c'est très désagréable. »*

**Monsieur Rbeh :** *« Justement pour poursuivre dans le sens d'Eric Minchella, pour être constructif, je voudrais répondre aux propos de Monsieur Mermet. J'aimerais aussi vous mettre face à votre propre faiblesse, c'est ce manque d'ambition. Cette Politique de la Ville que l'on mène et qui a été menée déjà par Monsieur Robert Borrel lors des mandats précédents, et soit vous avez les ambitions mais aujourd'hui vous nous prouvez que vous ne voulez pas aller au bout de ces ambitions. Aujourd'hui, ce 12<sup>ème</sup> adjoint pour qui ont va voter ce soir, c'est pour aller justement jusqu'au bout de nos ambitions, c'est concrétiser un projet de Politique de la Ville. L'ANRU ce n'est pas 1 € symbolique, c'est quand même 50.000.000 d'€, il va falloir porter ce projet et je vous remets face à votre manque d'ambition. »*

**Monsieur Augusto :** *« Monsieur Minchella, je crois que quand on veut faire passer quelque chose, un dossier, je crois que la première des choses c'est la communication. Dans la semaine dernière, il y a des responsables, si vous nous aviez communiqué le dossier, pourquoi ? On n'est pas contre. L'ambition, on en a à revendre et je peux le prouver par A+B. Si c'est bien pour les annemassiens, on ne vous a pas dit qu'on était contre. Si c'est bien, on est pour et on va de l'avant. Mais on ne présente pas un dossier en disant qu'il faut un 12<sup>ème</sup> adjoint. Peut être que si vous l'aviez bien présenté on l'aurait sûrement voté. »*

**Monsieur Benoist :** *« Un mot parce que sinon vous allez nous accuser, l'opposition, et peut être moi en particulier, de vouloir semer la polémique. J'entends mon voisin, il pense tout fort, il évoque les 30 années passées, ça fait 30 ans que votre équipe municipale est un peu aux manettes dans cette ville. C'est bien légitime aujourd'hui que l'on vous demande de nous préciser comment allez-vous articuler cet adjoint nouveau avec les différents services administratifs de la Ville ? »*

**Monsieur le Maire :** *« Je vais le faire Monsieur Benoist, je ne suis pas sourd, j'ai déjà entendu la question. »*

**Monsieur Benoist :** *« Vous savez que dans cette question là, il n'y avait aucune espèce de trace de polémique. J'ai pu observer immédiatement une espèce de levée de boucliers. Si on ne peut plus discuter calmement sur une question technique, parce qu'elle est purement technique avant d'être une question politique, politique au sens noble du terme. »*

**Monsieur le Maire :** *« Nous sommes tous nobles autour de cette table, politiquement. »*

**Madame Verdonnet :** *« Je ne sais pas, Monsieur le Maire, si vous allez répondre sur les questions de l'ordre du jour qui ne sont pas dans l'ordre du jour, à savoir Chablais-Parc et la clinique. Moi je voudrais simplement faire un commentaire qui me vient parce que c'est toujours assez*

désagréable, et je me suis déjà expliquée là-dessus, je ne peux pas croire que vous fassiez la confusion parce que je vous connais bien Monsieur Mermet. Je crois qu'il y a une réelle confusion autour de cette table dans l'opposition entre l'exécutif et le Conseil municipal dans son ensemble, dont l'opposition. J'ai souvent eu à devoir m'expliquer sur le fait que lorsqu'on prenait des décisions qui relevaient du Conseil municipal, on s'adressait aux commissions, et que ce soit pour Chablais-Parc ou la clinique, nous l'avons fait, et ensuite il y a des décisions qui relèvent de l'exécutif et nous prenons nos décisions dans la majorité. Ensuite les comptes rendus qui pourront être faits, je pense que le Maire va répondre là-dessus, je trouve assez curieux que vous puissiez imaginer qu'on vous cache les décisions des CNAC ou tout autre décision. Le deuxième point que je voulais soulever, c'est cette attitude assez détestable que vous avez en permanence de nous faire croire qu'il faudrait qu'on vous soumette des documents juridiques parce que vous, vous avez un œil qui nous permettrait d'être éclairés. Alors, je comprends que vous ayez peut être une certaine amertume à ne plus être le conseil de la ville d'Annemasse en tant que tel, rémunéré à cet objet.

**Monsieur Mermet :** « C'est Maître Verdonnet qui recevra l'acte. »

**Madame Verdonnet :** « Vous allez peut être pas me couper la parole parce que je ne vais pas le supporter longtemps. »

**Monsieur le Maire :** « S'il vous plait, il y a une personne qui a la parole, c'est Madame Verdonnet. »

**Madame Verdonnet :** « Merci Monsieur le Maire. Vous avez mis en cause les clauses de ce compromis, je ne vous ai pas demandé de citer qui que ce soit autour de cette table, je voudrais simplement vous dire, Monsieur Mermet, que la Mairie d'Annemasse est entourée aussi de ses conseils, que ce soit entre ses murs, en la personne de notre service juridique, le service urbanisme, beaucoup de gens ont travaillé sur ce compromis. C'est détestable de toujours dire qu'on aurait dû vous le faire passer, etc. Je répète Monsieur Mermet, qu'effectivement aujourd'hui, nous avons aussi nos conseils, voilà. C'était tout ce que je voulais vous dire à ce propos parce que ce n'est pas la première fois que ça arrive, on a toujours l'impression qu'il faut qu'on vous fasse passer à vous les choses pour qu'elles soient ficelées correctement. Personnellement, ça m'indispose. »

**Monsieur Mermet :** « J'ai été mis en cause personnellement... »

**Monsieur le Maire :** « Je vous donne la parole Monsieur Mermet. »

**Monsieur Mermet :** « Vous me mettez en cause personnellement au sujet des services que j'ai rendus et dont la Ville a tout lieu de se montrer satisfaite. Je veux quand même rappeler l'épisode de la bibliothèque d'Annemasse, et d'autres. Vous m'avez mis en cause en disant : « vous regrettez de ne plus être le conseil de la Ville d'Annemasse ». En ce qui me concerne j'ai fait un choix. Et puisque vous m'avez mis en cause, j'ai noté dans ce compromis que c'est votre mari qui était chargé de recevoir l'acte. J'estime que c'est une confusion des genres, puisque vous avez voulu aller sur ce terrain, et bien je vous fais cette réponse, tout simplement. Je n'admets pas que vous puissiez mettre en cause ce que j'ai fait au service de la Ville dans des conditions qui étaient totalement différentes. Les propos seront au procès-verbal et nous verrons exactement ce que vous avez dit. Je crois que ce n'est pas admissible. Par ailleurs, il ne s'agit pas pour moi de donner des leçons, je crois que nous avons tous un certain nombre de compétences. J'ai peut être des compétences dans certains domaines et vous dans d'autres, que je n'ai pas, mais je pense et je vous démontrerai que le document qui m'a été communiqué n'est pas un document parfaitement bouclé, et je vous dirai pourquoi et vous en apporterai la démonstration. Si tout se passe bien tant mieux mais si ça ne se

*passé pas bien vous ne viendrez pas dire que je ne vous ai pas avisé. »*

**Monsieur le Maire :** *« Je constate qu'on est loin du 12<sup>ème</sup> poste d'adjoint, ordre du jour que vous avez contourné depuis longtemps. Je donne la parole à Madame Nasr. Et on va peut être arrêter là, à moins qu'il y ait d'autres interventions? »*

**Madame Nasr :** *« Justement, je voulais revenir à l'ordre du jour pour vous dire qu'il était quand même légitime qu'effectivement nous vous posions des questions sur la nomination de ce 12<sup>ème</sup> adjoint, d'autant plus que le projet l'ANRU, qui est un projet conséquent et que vous connaissiez au moment où vous avez constitué votre conseil. La question est de savoir, pourquoi aujourd'hui, nommer ce 12<sup>ème</sup> adjoint, alors que vous saviez déjà que vous alliez à avoir à porter ce projet qui est fortement conséquent ? Pourquoi ne l'avez-vous pas fait au moment où vous avez harmonisé votre conseil ? »*

**Monsieur le Maire :** *« Merci Mesdames, Messieurs pour vos différentes interventions. J'allais dire que j'attendais un peu vos réactions, notamment Monsieur Vigny dans le contenu de votre déclaration, j'attendais un peu ces réactions que je vais qualifier peut être rapidement, un peu « démagogiques », « encore un, encore un qu'il va falloir payer! », je pourrais polémiquer, je pourrais parler du nombre de ministres et de secrétaires d'état, alors que le Président de la République en avait promis que 18, je pourrais parler des dépenses annoncées par ci par là, je pourrais longuement dire des choses de ce genre, mais je ne vais pas le faire. Je crois que la Politique de la Ville ne mérite pas cela, et ne mérite pas ce débat, ne mérite pas certains propos que vous avez tenus, y compris parce que, Madame Nasr notamment, la dernière fois, nous avons eu les uns et les autres, d'abord à votre initiative, un débat extrêmement intéressant sur la Politique de la Ville qui montrait toute l'importance que cela représentait. Je m'étonne donc que vous-même ou d'autres, mettiez en cause la volonté de donner les moyens humains pour que cette Politique de la Ville soit la plus efficace possible. Il y a des contradictions quand on fait de la politique ou de l'opposition qui sont quelques fois difficilement compréhensibles. Ceci étant, je ne vais pas répondre aux autres questions. Madame Verdonnet je ne vais pas répondre aux autres questions, parce qu'elles ne sont pas à l'ordre du jour tout simplement, et je ne voudrais pas qu'on s'empare de chacun des points de l'ordre du jour pour en créer d'autres. Je ne dis pas que les questions posées ne sont pas importantes, concernant Chablais-Parc, la clinique, etc, mais on en parlera et on a en déjà parlé. Si vous avez des questions, nous sommes toujours, y compris les services, à votre disposition. Vous nous dites : « vous nous mettez devant le fait accompli en nous présentant le 12<sup>ème</sup> poste d'adjoint ». Je vous rappelle que vous avez les convocations un certain temps à l'avance, que vous avez donc la possibilité de prendre connaissance de cette question, et y compris vous-même, de prendre les contacts avec le Maire ou ses collaborateurs, pour avoir, si vous le souhaitez, des réponses. La mairie est ouverte et on n'a jamais refusé de discuter avec vous. J'ai eu une discussion avec l'un d'entre vous il y a peu de temps et il pourrait y en avoir d'autres. Ne me faites pas ce faux procès en me disant qu'on ne peut pas se concerter, etc. C'est quand vous voulez. Mais excusez-moi, on travaille, on travaille. Je ne dis pas que vous ne travaillez pas Monsieur Augusto, je n'ai jamais dit cela, mais je ne voudrais pas que dans vos propos revienne l'idée qu'il y a travail et travail. D'abord une équipe de fonctionnaires et de chargés de mission consacrent beaucoup de temps au fonctionnement de la Ville, et des Élus qui sont en permanence sur le terrain. On ne va pas passer ce temps à multiplier les temps de discussion, de re-discussion, de re-re-discussion. Il y a des structures pour cela, ça s'appelle les commissions. Les commissions ne sont pas publiques, la presse n'est pas là, il y a toutes les discussions possibles, vous y jouez votre rôle, souvent positif, intéressant, pas tout à fait le même rôle que vous jouez au Conseil municipal. Comme quoi quand il n'y a pas la presse, on peut se comporter autrement. Mais, vous avez apporté des choses et je vous en remercie. Mais c'est comme cela que ça fonctionne une mairie, ça ne*

*fonctionne pas avec une opposition qui est dans l'exécutif, ce n'est pas comme cela. On peut le regretter mais ce n'est pas comme ça. Nous prenons nos responsabilités, nous travaillons, nous ouvrons les commissions, et puis quand il y a besoin, à votre demande, nous vous recevons et je vous reçois. Je ne peux pas en dire plus. Je reviens plus précisément sur les remarques et les questions sur le poste du 12<sup>ème</sup> adjoint. D'abord, je vais rassurer Monsieur Benoist qui s'inquiète beaucoup de l'organisation et de l'organigramme de la mairie. Messieurs les Directeurs généraux, je pense qu'il ne vous fait pas confiance. Vous avez cette responsabilité de l'organigramme et du fonctionnement de la mairie, avec le maire. L'organigramme est en place, il fonctionne bien, il a été modifié quand nous sommes arrivés, nous avons créé 4 pôles d'activités et des actions transversales. Dans ces actions transversales, nous avons mis la Politique de la Ville. Il y a un service qui a cette responsabilité. Il y avait un adjoint, pas loin de moi, qui avait jusqu'à maintenant la délégation du développement durable, de la Politique de la Ville et de la démocratie participative, c'est Monsieur Éric Minchella. Il avait comme collaborateurs, des conseillers municipaux délégués, dont Madame Lounis, conseillère municipale déléguée en charge de la Politique de la Ville. Qu'est-ce qui va se passer ? Simplement Madame Lounis va avoir la responsabilité pleine et entière dans le même service de la Politique de la Ville et la responsabilité du quartier. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de changements, il y a simplement une adaptation à un moment donné, aux besoins, aux enjeux qu'il y a aujourd'hui sur cette Politique de la Ville. Cette adaptation se fait en permettant à un Élu de travailler encore plus dans ce domaine là et de faire que notamment, le dossier ANRU, puisse être suivi par un autre Élu, c'est-à-dire que ces charges considérables pour les Élus puissent être mieux réparties. C'est cela la nomination du 12<sup>ème</sup> adjoint. Et puisque vous êtes autant attachés que moi, ou que nous tous ici, à la défense de la Politique de la Ville, vous devriez vous en réjouir, parce que nous donnons les moyens à la Politique de la Ville d'être plus efficace. Alors ne me parlez pas de stigmatisation du Perrier, s'il vous plait, pas vous. A ce moment là, il ne faut pas que ce soit une Zone Urbaine Sensible, il ne faut pas qu'elle ait la qualification « ZUS », il ne faut pas qu'il y ait une Politique de la Ville. Il faut même supprimer le secrétariat d'état de Madame Fadela Amara. Attention, entre stigmatiser un quartier comme certains peuvent le faire en disant qu'il s'y passe telle ou telle chose et en enflant tout ce qui peut s'y passer, et prendre en charge les difficultés d'un quartier dans le cadre d'une politique pour que les gens y vivent mieux, il y a une sacrée différence. D'un côté il y a stigmatisation, de l'autre il y a responsabilisation et volonté de réussir une politique. Ça demande beaucoup de travail, ça demande que les Élus soient sur le terrain. Nous avons en effet un dossier énorme que nous connaissions parce que nous présentions le dossier ANRU, mais qui n'était pas retenu. C'est cette semaine que j'ai reçu la confirmation officielle signée du dossier. C'est vous dire que le jour où nous avons été élus, on ne savait pas si ça passerait. On n'allait pas nommer quelqu'un en fonction d'un dossier qui n'était qu'un projet. Aujourd'hui c'est une réalité, il faut qu'il y ait des gens qui s'en occupent et qui assument cette réalité. Quant à la rémunération, nous sommes loin d'utiliser la totalité de l'enveloppe à laquelle nous avons droit. Monsieur Vigny, vous qui citez toujours la Ville de Thonon, comparez les indemnités prises par chacun des Élus de la Ville de Thonon avec celles prises par ceux ici autour de la table. Ça ne change rien au problème, ce sont deux méthodes différentes de travail. Moi, j'ai choisi, et j'en suis fier, la méthode la plus collective possible parce que j'associe le plus possible de personnes. C'est un choix mais ça ne coûte pas un sou de plus, puisque c'est une enveloppe définie par la loi. Voilà ce que je voulais dire sur les questions que vous avez posées, liées à l'ordre du jour. J'ajoute en conclusion d'une manière très simple, la nomination de ce 12<sup>ème</sup> adjoint, c'est la volonté de nous donner les moyens politiques (parce que ce sont des élus politiques) et d'être en capacité de meilleures réactions et de porter dans la continuité, dans la pérennité la Politique de la Ville toute l'attention nécessaire à ce quartier. Je peux vous dire, et je crois que nous serons tous d'accord, que dans ce domaine là, il y a du boulot et plus on est mieux ça vaut. C'est pour cela que je vous appelle au vote sur la création au poste de 12<sup>ème</sup> adjoint. »*

## **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'exception de Madame Mayca qui s'abstient, Mesdames Nasr, Michel, Fradet, Messieurs Benoist, Mermet, Vigny, Joulaud, Augusto-Vaz qui votent contre.

ACCEPTE de créer, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2009, un 12<sup>ème</sup> poste d'adjoint, chargé plus particulièrement du quartier de la zone urbaine sensible et du suivi du fonctionnement des conseils consultatifs de quartiers.

### **2| Élection du 12<sup>ème</sup> adjoint**

#### **Rapporteur : Monsieur le Maire**

***Monsieur le Maire :** « Nous passons donc au deuxième point de l'ordre du jour. Vous le savez, ce n'est plus une surprise, je l'ai annoncé, j'ai le plaisir de vous proposer comme 12<sup>ème</sup> adjoint, la candidature de Madame Louiza Lounis qui avait jusqu'à maintenant, en tant que conseillère municipale déléguée, la charge de la Politique de la Ville, c'est-à-dire qu'elle prend du galon, qu'elle est là pour travailler encore plus sur ce domaine. Je voudrais dire un mot sur Madame Lounis, d'abord parce que je suis très heureux de poser sa candidature, avec toute l'équipe. Nous savons que c'est une Éluée, et vous le savez aussi, pleinement engagée sur le terrain, dans l'action municipale, qui connaît bien le quartier, et puis qui est proche des jeunes, par elle-même mais aussi par le travail qu'elle mène et je crois que par rapport à ses responsabilités c'est un choix extrêmement intéressant. Je me permets de me féliciter que cette équipe aura, si le Conseil municipal le décide, aura une 12<sup>ème</sup> adjointe femme, issue de l'immigration, comme on dit aujourd'hui, et je crois que c'est aussi un symbole que ce qu'est l'équipe majoritaire dans sa vraie diversité, et j'en suis fier, je vous propose donc la candidature de Madame Lounis avec beaucoup de fierté. Je suis sûr que nous aurons, avec elle, une force supplémentaire pour assurer nos responsabilités en matière de Politique de la Ville. Est-ce qu'il y a des déclarations? »*

***Monsieur Augusto :** « Monsieur le Maire, vous venez de nous faire une démonstration de communication. »*

***Monsieur le Maire :** « Je vous remercie Monsieur Augusto. »*

***Monsieur Augusto :** « Je crois que la communication c'est peut être le plus important. On a voté contre parce que vous n'avez pas communiqué comme il fallait le faire. Et vous l'avez fait à la fin. »*

***Monsieur le Maire :** « Mais vous pouvez vous rattraper. Je vous remercie Monsieur Augusto de votre sincérité, ça me va droit au cœur et je le dis d'une manière très sincère. Alors le vote est obligatoirement un vote à bulletin secret. Monsieur Poussier va passer auprès de vous, nous allons vous distribuer des bulletins de vote. Ceux qui ont une procuration demandent bien deux bulletins. Je vous propose de voter. Vous pouvez inscrire un autre nom, mais la candidature que je vous propose c'est celle de Madame Lounis. Je demande que quelqu'un accompagne Monsieur Poussier, en tant que scrutateur. Normalement c'est le ou la plus jeune. C'est Karim. »*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2122-2-1 et L. 2122-4,

Vu la loi n°2007-128 du 31 janvier 2007 tendant à promouvoir l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°08-95 en date du 15 mars 2008 fixant à onze le nombre de postes d'Adjoints pour la Ville d'Annemasse,

Considérant que les adjoints, sont élus parmi les membres du Conseil Municipal, au scrutin secret et à la majorité absolue,

Monsieur RBEH Karim, désigné assesseur par l'ensemble des conseillers, a recensé 39 bulletins dans l'urne.

**Résultat du vote :**

- Madame Louiza LOUNIS obtient 30 voix,
- Monsieur Malek BENATTIA obtient 1 voix,
- Nombre de bulletins blancs : 8

Le nombre de suffrages exprimés s'élevant à 31 voix, la majorité absolue est portée à 16 voix.

**Le Conseil Municipal,**

PREND ACTE de ladite proclamation ;

ELIT Madame Louiza LOUNIS, 12<sup>ème</sup> adjoint au Maire.

*Applaudissements de l'assemblée et du public.*

*Monsieur le Maire : « Je vais lui demander de bien vouloir me rejoindre. »*

*Monsieur le Maire remet l'écharpe à Madame Louiza Lounis.*

*Applaudissements de l'assemblée et du public.*

*Monsieur le Maire : « Merci, merci à tous. Je vous propose de continuer cet ordre du jour. Mais Madame Lounis, c'est vrai que vous avez le droit et presque le devoir de vous exprimer. Excusez-moi. »*

*Madame Lounis : « Je suis très émue, j'ai déjà plus de voix au départ. Je tiens à vous remercier pour cette élection unanime de la part de mes collègues. Je tiens aussi à remercier Monsieur le Maire pour la confiance qu'il a envers moi. Je tiens à remercier Éric qui m'a coaché pendant cette première année. Et si j'ai accepté cette mission c'est grâce à cette confiance, c'est grâce au fait qu'il croit en moi, et grâce à eux, moi aussi je crois en moi. Je suis d'accord avec vous, j'ai conscience que la Politique de la Ville c'est quelque chose de très difficile, c'est quelque chose de tentaculaire, mais j'aime ce que je fais, j'aime le quartier dans lequel je vis. J'ai envie de faire tout ce qu'il faut pour que la population soit bien. Je sais très bien qu'on n'est pas dans un conte de fée et que rien n'est miraculeux, mais tant qu'on a la volonté, tant qu'on a l'amour des gens, on est capable de faire beaucoup de choses pour leur bien-être. Je tiens aussi à remercier ma famille parce que sans leur confiance et sans leurs encouragements, je ne serai pas là ce soir. Ce n'est pas*

*évident pour une femme, pour une maman, de s'engager dans une vie politique. Si je suis là aussi c'est grâce à leur confiance, c'est grâce à leurs encouragements. C'est grâce à l'aide logistique que m'apporte ma mère, sinon Findus et Marie seraient milliardaires grâce à moi. Je tiens à avoir une pensée très très forte ce soir pour mes grands-parents qui nous ont élevés dans la dignité, dans le respect des gens, surtout pour mon grand-père maternel qui a eu une vie engagée, qui nous a appris ce que c'était que de travailler pour les autres et pas pour soi, et tout faire pour le bien-être de la communauté. Merci. »*

**Applaudissements de l'assemblée et du public.**

**Madame Lounis :** « *J'ai oublié, j'ai oublié le service Politique de la Ville, Magali Brogi et Martine qui elles aussi, non seulement sont des personnes très compétentes, mais en plus très encourageantes, très... pareil qu'Éric. Tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Merci. »*

**Monsieur le Maire :** « *Merci. Vous voyez qu'on n'a pas dû se tromper. Je vous propose de passer, et c'est pas facile après cette déclaration, aux finances. »*

**Information - Création d'un poste de Conseiller municipal délégué à la Petite Enfance**

**Madame Vaudaux-Arson quitte la séance du Conseil municipal.**

## **POLE ADMINISTRATION**

### **Finances**

**3| Garantie d'emprunt à la SA HLM HALPADES pour la construction de 30 logements – Programme « Terrain Parent »**

**Rapporteur : Monsieur Minchella**

**Monsieur Minchella :** « *Cette garantie d'emprunt concerne les logements qui sont reconstruits sur le « Terrain Parent » dans le cadre de l'ANRU. Il y a donc deux projets de délibération qui se suivent, 30 logements pour la première et 4 pour la seconde, la différence est liée au fait que les 30 logements c'est l'ANRU et les 4 logements rentrent dans le cadre du PLH normal, ce ne sont donc pas des logements pour l'ANRU, mais ce sont des logements aidés. »*

### **- Prêt PLUS**

Vu la demande formulée par la SA HLM Halpades et tendant à solliciter la Ville d'Annemasse pour la garantie d'un emprunt à hauteur de 100 % ;

Vu les articles L. 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

## **DELIBERE**

**Article 1 :** La Commune d'Annemasse accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 1.207.407 € que la SA HALPADES se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 30 logements situés à Annemasse " Terrain Parent ".

**Article 2 :** Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- . Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- . Echéances : annuelles
- . Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- . Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,35 %
- . Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- . Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

**Article 3 :** La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 1.207.407 € (un million deux cent sept mille quatre cent sept euros), majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**Article 4 :** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 6 :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

### **- Prêt PLUS FONCIER**

Vu la demande formulée par la SA HLM Halpades et tendant à solliciter la Ville d'Annemasse pour

la garantie d'un emprunt à hauteur de 100 % ;

Vu les articles L. 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**DELIBERE**

**Article 1 :** La Commune d'Annemasse accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 396.665 € que la SA HALPADES se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 30 logements situés à Annemasse " Terrain Parent ".

**Article 2 :** Les caractéristiques du prêt PLUS FONCIER consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- . Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- . Echéances : annuelles
- . Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- . Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,35 %
- . Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- . Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

**Article 3 :** La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de la somme de 396.665 € (trois cent quatre-vingt seize mille six cent soixante-cinq euros), majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**Article 4 :** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 6 :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

### **- Prêt Energie Performance**

Vu la demande formulée par la SA HLM Halpades et tendant à solliciter la Ville d'Annemasse pour la garantie d'un emprunt à hauteur de 100 % ;

Vu les articles L. 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

### **DELIBERE**

**Article 1 :** La Commune d'Annemasse accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 315.389 € que la SA HALPADES se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 30 logements situés à Annemasse " Terrain Parent ".

**Article 2 :** Les caractéristiques du prêt ENERGIE PERFORMANCE consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- . Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- . Echéances : annuelles
- . Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- . Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,45%
- . Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- . Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

**Article 3 :** La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 315.389 € (trois cent quinze mille trois cent quatre-vingt neuf euros), majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**Article 4 :** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 6 :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

4) **Garantie d'emprunt à la SA HLM HALPADES pour la construction de 4 logements – Programme « Terrain Parent »**

**Rapporteur : Monsieur Minchella**

**- Prêt PLUS**

Vu la demande formulée par la SA HLM Halpades et tendant à solliciter la Ville d'Annemasse pour la garantie d'un emprunt à hauteur de 100 % ;

Vu les articles L. 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**DELIBERE**

**Article 1 :** La Commune d'Annemasse accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 186.741 € que la SA HALPADES se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 4 logements situés à Annemasse " Terrain Parent ".

**Article 2 :** Les caractéristiques du prêt PLUS consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- . Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- . Échéances : annuelles
- . Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- . Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,35 %
- . Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- . Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

**Article 3 :** La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 186.741 € (cent quatre-vingt six mille sept cent quarante et un euros), majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**Article 4 :** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 6 :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

### **- Prêt PLUS FONCIER**

Vu la demande formulée par la SA HLM Halpades et tendant à solliciter la Ville d'Annemasse pour la garantie d'un emprunt à hauteur de 100 % ;

Vu les articles L. 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

#### **DELIBERE**

**Article 1 :** La Commune d'Annemasse accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 56.229 € que la SA HALPADES se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 4 logements situés à Annemasse " Terrain Parent ".

**Article 2 :** Les caractéristiques du prêt PLUS FONCIER consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- . Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- . Echéances : annuelles
- . Durée de la période d'amortissement : 50 ans
- . Taux d'intérêt actuariel annuel : 2,35 %
- . Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- . Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

**Article 3 :** La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 50 ans, à hauteur de la somme de 56.229 € (cinquante six mille deux cent vingt-neuf euros), majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**Article 4 :** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 6 :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

### **- Prêt Energie Performance**

Vu la demande formulée par la SA HLM Halpades et tendant à solliciter la Ville d'Annemasse pour la garantie d'un emprunt à hauteur de 100 % ;

Vu les articles L. 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code Civil ;

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

**DELIBERE**

**Article 1 :** La Commune d'Annemasse accorde sa garantie pour le remboursement d'un emprunt avec préfinancement d'un montant de 29.113 € que la SA HALPADES se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Ce prêt est destiné à financer la construction de 4 logements situés à Annemasse " Terrain Parent ".

**Article 2 :** Les caractéristiques du prêt ENERGIE PERFORMANCE consenti par la Caisse des Dépôts et Consignations sont les suivantes :

- . Durée du préfinancement : de 3 à 24 mois maximum
- . Echéances : annuelles
- . Durée de la période d'amortissement : 40 ans
- . Taux d'intérêt actuariel annuel : 1,45 %
- . Taux annuel de progressivité : 0,00 %
- . Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité révisé puisse être inférieur à 0 %.

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.

En conséquence, les taux du Livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.

**Article 3 :** La garantie de la Commune est accordée pour la durée totale du prêt, soit 24 mois de préfinancement maximum suivi d'une période d'amortissement de 40 ans, à hauteur de la somme de 29.113 € (vingt-neuf mille cent treize euros), majorée des intérêts courus pendant la période de préfinancement et capitalisés au terme de cette période. Il est toutefois précisé que si la durée de préfinancement finalement retenue est inférieure à 12 mois, les intérêts courus pendant cette période seront exigibles à son terme.

**Article 4 :** Au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Commune s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 5 :** Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**Article 6 :** Le Conseil Municipal autorise le Maire à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et l'emprunteur.

**Monsieur le Maire :** « J'ai oublié quelque chose d'important, c'était une information donc il n'y a pas de vote, mais Madame Lounis libère un poste de conseiller délégué, et vue aussi la priorité que l'on a donnée à la Petite Enfance, je vous propose de nommer conseillère municipale déléguée à la Petite Enfance, Madame Christelle Démolis qui avait aujourd'hui une mission en charge de la Petite Enfance. On garde le même nombre de postes de conseillers délégués, c'est simplement que Madame Démolis devient conseillère déléguée alors qu'elle était conseillère missionnée. Il n'y a pas de vote du Conseil municipal puisque c'est une décision du Maire. Mais je crois, sur ce point là, qu'on rejoint aussi le point précédent, chaque fois qu'il y a une priorité politique et qu'on essaie

*de l'affirmer, et bien on s'en donne les moyens, y compris en termes d'élus. La Petite Enfance est une priorité politique donc il est logique qu'il y ait les moyens de l'humain pour atteindre nos objectifs. »*

**5| Création d'une bourse pour les transports scolaires des enfants de Livron à destination du collège de Cranves-Sales**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

***Monsieur le Maire :** « Je me permets de rapporter ce point parce que c'est un problème lié à l'agglo. Annemasse Agglo a récemment décidé d'harmoniser sa politique tarifaire en matière de transports publics sur l'ensemble de son territoire, en intégrant l'ensemble des services qui existaient jusqu'à lors. Vous savez que sur ce territoire auparavant, il y avait certes, les TAC, mais aussi des cars de la SAT qui circulaient. Aujourd'hui qu'Annemasse Agglo recouvre les 12 communes, il a été décidé que c'était l'agglo et son délégataire TP2A qui assureraient ce service et que bien évidemment il fallait une harmonisation des tarifs, puisqu'il n'y avait plus qu'un prestataire. Jusqu'à maintenant et permettez-moi de vous rappeler une période que j'ai vécu, j'ai eu l'honneur et le plaisir d'ouvrir le collège de Cranves-Sales en tant que chef d'établissement, à l'époque nous avons décidé (quand je dis nous, c'est à la fois l'Education nationale et les élus locaux) d'assurer une vraie mixité sociale sur l'ensemble des collèges, en particulier en déchargeant le collège Michel Servet et ainsi que des élèves du Livron puissent aller à Cranves-Sales. Mais évidemment, ces enfants à l'époque de Livron, ils allaient à pied à Michel Servet et pour aller à Cranves-Sales il fallait qu'ils prennent le car. Donc, nous avons décidé d'accorder la gratuité du transport à ces enfants le matin et le soir. Par contre ceux qui voulaient rentrer à midi, ils payaient l'aller-retour du midi, c'est-à-dire 50 € par an. Aujourd'hui, la carte scolaire n'a pas changé, personne ne veut la faire changer parce que ça fonctionne bien au niveau du collège de Cranves-Sales, au niveau de cette mixité sociale, et tout le monde souhaite que les élèves du Livron puissent continuer à aller à Cranves-Sales. Comme il était très difficile au niveau de l'agglo de créer un cas particulier, l'agglo s'est retournée vers la ville et la ville a accepté d'examiner cette situation. Comment ça va se passer ? Les familles devront acheter un abonnement Diabolo à 130 € par an et par enfant, c'est-à-dire environ 11 € par mois pour avoir accès à tout le réseau TAG, et non pas seulement à la ligne de Cranves-Sales. Ce tarif est dégressif en fonction de la composition de la famille, pour le second enfant c'est 104 €, et le troisième c'est 65 €. Nous proposons, spécifiquement, pour les enfants de Livron allant au collège de Cranves-Sales, d'accorder une bourse forfaitaire aux familles, pour le premier enfant une bourse de 50 € par an, pour le second 40 € et le troisième 30 €. Au total, il y a 35 enfants concernés, et la somme attribuée par la Ville sera entre 1.200 et 1.500 €. Il me semble que la mixité sociale vaut bien cet effort, ça fait aussi partie de la Politique de la Ville. »*

***Madame Mayca :** « Je m'interroge un petit peu par rapport à ce changement puisque ces élèves de Livron vont rentrer dans le cursus normal du bus, à prendre avec son abonnement. Ils vont sur Cranves-Sales, comme d'autres élèves d'Annemasse vont sur Ville-la-Grand et qui doivent eux aussi acheter leur abonnement. Des élèves qui sont sur la rue du Docteur Coquand et qui dépendent de Ville-la-Grand doivent prendre aussi un abonnement. Quelle est la différence entre la rue du Docteur Coquand et le quartier Livron ? »*

***Monsieur le Maire :** « Quelques kilomètres. »*

***Madame Mayca :** « Ils ont quand même tous les deux à prendre un abonnement. Il n'y a pas de*

*quotient familial à ce niveau là. Donc c'est valable pour tous les élèves. Pourquoi on ne fait pas la même chose puisque c'est aussi la mixité sociale qui a nécessité que les élèves n'aillent pas à Michel Servet et aillent à Ville-la-Grand. On n'offre pas la même possibilité à tous les élèves d'Annemasse. »*

**Monsieur Sage-Vallier :** *« En deux mots je peux vous répondre puisque je me suis occupé de la carte scolaire l'année dernière. Ce qu'il y a c'est qu'il y avait une carte scolaire définie par l'ensemble des communes et l'inspection académique émanant du Conseil général alors que Livron ne rentrait pas dans le cadre de la carte scolaire. C'est uniquement pour un problème de mixité sociale, et ça veut dire que ça ne les privilégiait pas du tout puisqu'il y avait quand même 7 ou 8 kilomètres. La carte scolaire a été modifiée uniquement dans la volonté de faire une mixité sociale. »*

**Monsieur le Maire :** *« On peut se poser des questions comme la votre, elle est tout à fait justifiée. Encore une fois, il faut partir d'un historique, il y a une histoire. Je peux vous le dire pour l'avoir vécu, ça n'a pas été facile au départ d'assurer ce déplacement d'élèves. Aujourd'hui, ces élèves, si on redécoupait la carte scolaire en fonction de ce que disait Monsieur Bernard Sage-Vallier, naturellement, la proximité fait qu'ils iraient à Michel Servet. Ils pourraient y aller à pied. Quand on est rue du Docteur Coquand et qu'on va à Ville-la-Grand, c'est vrai qu'on peut prendre le bus, mais on n'est pas à une distance aussi importante avec le collège de Cranves-Sales. C'est en fait pour assurer la continuité d'un acquis que ces familles avaient, et c'est pour assurer le maintien de cette mixité scolaire pour que ces enfants, dans le cadre de dérogations, ne demandent pas systématiquement à aller à Michel Servet; l'assouplissement de la carte scolaire qu'une certaine majorité nationale a voulu, leur permettrait d'obtenir rapidement et sans problème la dérogation sur Michel Servet. Je crois qu'à un moment donné des choix politiques d'organisation de l'Education nationale et de mixité sociale imposent un effort particulier. Ce n'est pas une injustice, c'est un effort particulier fait par rapport à des élèves dans cette situation. Voilà pourquoi nous vous faisons cette proposition, en accord avec Annemasse Agglo. »*

**Madame Mayca :** *« Je vous rappelle que Michel Servet était aussi très complet, qu'il a fallu aussi soulager le collège de Michel Servet en envoyant les élèves à Ville-la-Grand et que des élèves qui sortaient de primaire et qui allaient à Marianne Cohn à pied ont dû aussi se retrouver à prendre le bus pour aller à Ville-la-Grand. Ils se retrouvent eux aussi dans la même situation. »*

**Monsieur le Maire :** *« Non. »*

**Madame Mayca :** *« Vous soulagez un établissement pour en mettre ailleurs, pourquoi ne pas donner la même possibilité à tous les élèves d'Annemasse ? »*

**Monsieur le Maire :** *« Il y a une situation de carte scolaire... on ne va pas engager le débat plus longtemps parce que je vais vous répondre sans arrêt la même chose et vous allez me répéter sans arrêt la même chose. A l'évidence, ce n'est pas le même cas, il y a une carte scolaire qui a été faite avec Annemasse, Ville-la-Grand, Gaillard et Michel Servet, qui a été repartagée, qui a été décidée, pas par la Ville mais par le Conseil général et l'Education nationale, il y a eu des rééquilibrages qui ont été faits, avec des proximités d'établissements, certes plus difficiles que ça pouvait exister avant, mais qui ne sont quand même pas des éloignements tels que Livron et Cranves-Sales. Je crois que c'est une donnée tout à fait importante de pouvoir maintenir cette scolarisation au collège de Cranves-Sales, c'est l'effort que l'on fait, il est peu important financièrement, mais symboliquement très fort pour marquer cette volonté de mixité sociale dans les établissements scolaires. »*

**Monsieur Augusto :** « Juste une question Monsieur le Maire, je pense que ça devrait être gratuit pour tous les enfants. Je ne comprends pas qu'il y ait des enfants qui paient. Je crois que ça devrait être gratuit. Ce n'est pas à vous que je le dis. Tous les enfants devraient pouvoir aller à l'école et gratuitement. On paye assez d'impôts pour apporter à nos enfants, la gratuité au niveau des déplacements. Voilà mon avis. »

**Monsieur le Maire :** « Je vous reconnais votre grande générosité Monsieur Augusto. C'est vrai, je ne plaisante pas. Simplement, vous demandez à l'Agglo le coût de votre mesure. Elle doit se situer, à environ, 1 à 2.000.000 d'€. Je veux bien, mais on les prendra dans la poche de l'ensemble des habitants de l'Agglo. Il n'empêche que nous devons, les uns et les autres, non seulement pour les enfants, nous poser la question du coût d'accès aux transports en commun. Je crois que c'est un élément qui sera à prendre en compte dans les années à venir si on veut que les transports en commun soient aussi l'outil de remplacement de la voiture comme on le souhaite à la fois pour le bon fonctionnement d'une agglomération mais aussi pour l'avenir de notre planète. »

**Monsieur Augusto :** « Juste une question, on ne va pas engager le débat, je crois que nous avons un exemple au niveau de la formation de nos jeunes, je crois qu'on paie assez d'impôts, et s'il faut payer peut être un peu plus, pourquoi pas. Je crois que pour les enfants, il n'y a pas de prix, la formation c'est important. Il y a des familles qui n'ont pas tellement les moyens. Je le dis aujourd'hui, à un moment donné, il faut que l'agglomération, la ville ou l'État, fasse cet effort là au niveau de la formation professionnelle. Je crois qu'on a un retard considérable vis à vis des pays qui nous entourent, la suisse par exemple. Il faut aller regarder ailleurs. »

**Monsieur le Maire :** « Je suis désolé mais à Genève, les transports, y compris pour les élèves, ne sont pas gratuits. Mais encore une fois... »

**Monsieur Augusto :** « Je vous parlais de la formation Monsieur le Maire. »

**Monsieur le Maire :** « Y compris pour la formation. Il n'y a pas de transports gratuits sur Genève. Mais, votre remarque est tout à fait intéressante, j'enregistre avec intérêt que vous n'êtes pas contre systématiquement l'augmentation des impôts et quand il y aura un objectif de ce genre on pourra en discuter. »

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE d'accorder une bourse forfaitaire à ces familles sur présentation de l'abonnement Diabolo valable pour la rentrée de septembre 2009 :

- x premier enfant : 50 €
- x second enfant : 40 €
- x troisième enfant : 30 €

La dépense sera inscrite au BS 2009 compte 6714 / 252.

## Ressources Humaines

### 6| Contrat d'apprentissage

#### Rapporteur : Madame Cuny

La Ville d'Annemasse a, à plusieurs reprises, fait preuve de son engagement sur les politiques de l'emploi et en particulier de l'emploi des jeunes (contrats-jeunes, par exemple). Dans le même esprit, encourager l'apprentissage permet de participer à l'insertion professionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans (sauf dérogations) en leur conférant la possibilité d'être directement employables.

La loi de programmation de cohésion sociale du 18 janvier 2005 a procédé à une revalorisation globale du dispositif dans la Fonction Publique Territoriale, les collectivités locales pouvant, au travers de l'apprentissage, remplir une triple mission : économique, pédagogique et civique.

Aussi, afin de favoriser le développement de l'apprentissage dans les services municipaux,

Considérant, la diversité des métiers offerte par la Ville d'Annemasse et la qualification de son personnel susceptible d'assurer les fonctions de maître d'apprentissage,

Considérant le nombre croissant de demandes de contrats d'apprentissage adressées à la Ville d'Annemasse,

Considérant que le recours à l'apprentissage dans la Fonction Publique Territoriale doit faire l'objet d'une délibération,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du 6 juillet 2009,

**Monsieur le Maire :** « *Je voudrais ajouter que c'est une participation que nous avons souhaité avec Madame Cuny et l'équipe de la ville. Nous avons demandé au service de prendre en compte les demandes de stage, de manière importante, dans le cadre des formations. Pas des stages pour remplacer les emplois. Les stages dans le cursus de formation, à tout niveau, y compris au niveau le plus élevé (master 2). Il y a des étudiants qui doivent faire des stages, nous souhaitons développer ce type d'activité. Et puis, les ressources humaines et la direction générale travaillent également sur la capacité que peut avoir la ville à accepter des contrats aidés. C'est une participation de notre ville à la formation et à l'insertion professionnelle que nous souhaitons marquer de manière importante.* »

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE la conclusion, dès la rentrée scolaire 2009-2010, de contrats d'apprentissage,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les Centres de Formation des Apprentis.

Le coût global du dispositif sera imputé sur les crédits du personnel.

## **POLE AMENAGEMENT ET ECONOMIE**

### **Urbanisme et Travaux**

#### **7| Parking Libération – approbation d'une convention de servitudes de réseau ERDF pour l'alimentation du parking**

##### **Rapporteur : Monsieur Pachtod**

Dans le cadre de l'alimentation électrique du parking souterrain place Libération, il y a lieu de prévoir une nouvelle ligne électrique souterraine entre le poste du collège Michel Servet et le nouveau parking Libération.

Compte tenu que cette ligne traversera deux parcelles communales cadastrées section A n° 2965 et 496, ERDF demande qu'une convention de servitudes de passage de cette ligne soit établie.

Les droits de servitude consentis à ERDF sont les suivants :

- établissement à demeure dans une bande de 0,40 m de large d'une canalisation souterraine sur une longueur totale de 17 mètres ainsi que ses accessoires et la pose d'un coffret,
- établissement de bornes de repérage,

En outre, la ville prend l'engagement de ne pas planter d'arbres à moins de deux mètres des ouvrages pour des questions de sécurité.

Compte tenu de la nature de l'ouvrage et de sa destination, il n'est proposé aucune indemnité.

##### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la convention de servitudes pour l'établissement de l'alimentation électrique du parking Libération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

#### **8| Cession de deux logements à la société Sollar dans le cadre du Plan Local de l'Habitat**

##### **Rapporteur : Monsieur Pachtod**

La Commune d'Annemasse a approuvé les orientations et les actions du deuxième Programme Local de l'Habitat de l'agglomération annemassienne dont l'objectif est la mise en oeuvre d'une politique locale de l'habitat dans une recherche de mixité sociale, de construction de logements sociaux et de diversité de l'habitat conformément à l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme.

C'est donc dans un but de mixité et de construction de logement sociaux que, par décisions n° 09.161 et 09.162 en date du 15 juin 2009, et en application de l'article L.2122-22 alinéa 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commune d'Annemasse a usé de son droit de préemption sur les ventes suivantes réalisées dans la copropriété « Le Nouveau Malbrande » sise 15 avenue Henri Barbusse, cadastrée section B sous les n° 4249, 5173 :

- vente par les Consorts SOLLIER des lots n° 1468 et 13, représentant un logement de 71,45 m<sup>2</sup> et une cave, au prix de 127.600 euros dont 7.600 euros de commission d'agence,
- vente par M. DUVILLARD et Mme FOREL des lots 171 et 243, représentant un logement de 28,77 m<sup>2</sup> et une cave, au prix de 65.000 euros.

Un partenariat a donc été mis en place avec la S.A. d'H.L.M. SOLLAR afin d'intégrer ces logements dans le parc social après revente à son profit de ces deux logements et annexes au prix d'acquisition augmenté des frais notariés. La S.A. D'H.L.M. SOLLAR s'est notamment engagée à régulariser ces ventes dans les trois mois suivants leur acquisition par la Commune d'Annemasse.

Vu l'avis de France Domaine,

*Monsieur le Maire : « Une précision pour expliquer quel est ce système, nous avons décidé au niveau de l'agglomération et de la ville, que chaque fois qu'un logement se libérait, on préemptait pour qu'un bailleur social le prenne. Vous savez, c'est ce type de copropriétés qui se dégradent, et qui sont souvent l'objet de marchands de sommeil. La présence des bailleurs sociaux permettra d'abord de donner des logements aidés, mais est aussi une garantie du bon fonctionnement d'une copropriété de ce genre. C'est donc l'accord que nous avons passé avec la SOLLAR sur ce bâtiment qui fait qu'aujourd'hui entre ce qui a été fait par l'agglomération et ce qui est fait par la Ville, il y a une douzaine de logements qui ont été déjà préemptés et qui fonctionnent avec la SOLLAR. C'est une forme d'« assainissement » du fonctionnement de ce type de copropriétés et je crois que c'est quelque chose de tout à fait important à pourvoir faire. Il y a une volonté de tous les Élus de l'agglomération de travailler à ce que ce genre de copropriétés ne se dégradent pas. C'est une opération où l'on achète et revend immédiatement, c'est une opération blanche pour la ville. »*

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

AUTORISE la vente à la S.A. D'H.L.M. SOLLAR des lots n° 1468, 13, 171 et 243, dans la copropriété « Le Nouveau Malbrande » au 15 avenue Henri Barbusse à Annemasse, cadastrée section B sous les n° 4249 et 5173, moyennant le prix global de 192.600 € augmenté des frais notariés engagés par la Commune d'Annemasse pour les acquisitions initiales.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte notarié à intervenir ainsi que tout autre document nécessaire à la conclusion de ces ventes.

9) **Etoile Annemasse Genève – Approbation d'une convention de portage foncier avec l'EPF 74 pour l'acquisition d'une propriété 11 rue du Docteur Favre**

**Rapporteur : Monsieur Pacthod**

Le Conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de la Haute-Savoie (EPF74) a donné

son accord pour procéder aux acquisitions foncières nécessaires à la Ville pour l'aménagement du quartier de la Gare, dans le cadre de l'opération Etoile Annemasse Genève ayant pour but de renforcer le pôle urbain de l'agglomération au Sud de Genève. Ces acquisitions sont réalisées sur la base de l'évaluation de France Domaine.

Plusieurs acquisitions ont déjà été réalisées par l'EPF74 pour le compte de la Commune d'Annemasse et il poursuit donc les négociations amiables auprès des propriétaires concernés par le projet d'aménagement.

C'est ainsi que l'EPF74 a signé une promesse de vente en date du 22 mars 2009 pour l'acquisition des biens de Mme Laurence DORIOZ, situés au 11 rue du Dr Favre, moyennant le prix de 230.000 €. Il s'agit plus précisément de la parcelle cadastrée section A sous le n° 46 de 540 m<sup>2</sup>, sur laquelle est édifié un bâtiment d'habitation R + 1 comportant un logement et un garage.

Les modalités d'intervention de l'EPF, et en particulier le mode de portage de cette opération, sont les suivants:

- x La Commune s'engage à ne pas faire usage des biens sans y être autorisée au préalable par l'EPF.
- x La Commune s'engage à ne pas louer les biens à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord préalable de l'EPF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée du portage, les loyers seront perçus par l'EPF qui établira un bilan de gestion annuel. Si le solde est débiteur, la Commune le remboursera à l'EPF. Si le solde est créditeur, l'EPF l'intégrera dans le bilan annuel de l'opération.
- x La Commune s'engage à n'entreprendre aucun aménagement sans y avoir été autorisé au préalable par l'EPF.
- x La Commune s'engage à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise des biens par l'EPF à la Commune, notamment :
  - au remboursement à l'EPF de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature des actes d'acquisitions selon les modalités suivantes :
    - remboursement du capital au terme de la durée de portage, soit 4 ans. Ce portage de 4 ans pouvant faire l'objet, après accord préalable de l'EPF, d'un renouvellement de 4 ans avec remboursement par annuités constantes.
    - Au paiement à l'EPF des frais de portage correspondant à 3 % du capital restant dû et sur les frais annexes, diminués le cas échéant, des subventions perçues pour le dossier.
    - Au remboursement des frais supportés par l'EPF au titre : des impôts, des charges de propriété.
- x La revente des biens au profit de la Commune, interviendra avant affectation définitive au projet d'urbanisme défini ci-dessus.

L'ensemble de ses modalités d'intervention et de portage de l'EPF sont définies dans une convention.

**Monsieur le Maire :** « C'est un portage à 4 ans à terme. C'est à dire que c'est l'EPF qui paye et dans 4 ans on récupère, il y a tout une série d'éléments. On arrive pratiquement aujourd'hui à avoir une maîtrise foncière à peu près complète de ce qui est autour de la place de la Gare, de manière à pouvoir engager avec des investisseurs la rénovation de cette place et de faire qu'il y ait une place moderne, nouvelle, pour accueillir, je l'espère, le CEVA. »

**Monsieur Vigny :** « Je voulais savoir s'il s'agissait de la maison de Laurence Baud ? »

**Monsieur le Maire :** « Non, ce n'est pas la maison Baud. La maison Baud n'est pas encore achetée. Il y a toute une réflexion autour de la maison Baud, quand on la voit on se dit qu'on la garderait bien, et quand on va la voir de près, on se dit que ça va être dur. Pour l'instant il n'y a pas de choix qui est fait et on aura l'occasion d'en discuter. Mais il n'y a pas d'achat en cours. »

**Monsieur Pacthod :** « Madame Doriz était très contente justement qu'il y ait une entente et qu'on puisse discuter de façon à ce que ses biens puissent éventuellement rester, sa maison en particulier. »

**Monsieur Vigny :** « Sa maison est particulièrement belle. »

**Monsieur Pacthod :** « Oui oui. »

**Monsieur Vigny :** « Elle est en piteux état mais elle a un caractère patrimonial qui est intéressant. »

**Monsieur le Maire :** « Tout à fait, elle est d'ailleurs classée dans le PLU. On ne peut pas en faire ce que l'on veut et c'est bien normal. »

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les modalités d'intervention de l'EPF74 pour l'acquisition de la propriété bâtie de Mme Laurence DORIOZ, sise 11 rue du Dr Favre à Annemasse, cadastrée section A sous le n° 46.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour portage foncier à intervenir.

AUTORISE Monsieur le Maire à acquérir le bien mentionné ci-dessus, rétrocedé à la Ville par l'EPF en fin de portage foncier, au prix d'acquisition augmenté des frais d'acte.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

**Madame Mayca quitte la séance du Conseil municipal.**

#### **Économie**

10| **Autorisation de dépôt du dossier FISAC – « Opération de réorganisation du marché forain »**

**Rapporteur : Madame Verdonnet**

**Madame Verdonnet :** « Il s'agit en réalité du dépôt d'un dossier FISAC spécifique plutôt que complémentaire. Voilà le prototype d'un dossier qui a été longuement déjà débattu puisqu'il est passé dans la Commission « Aménagement et Economie ». On vous le représente ce soir mais toutes les personnes autour de cette table ont déjà eu connaissance de ce dossier. On va vous présenter un très rapide PowerPoint sur ce FISAC, en vous rappelant que c'est à l'occasion du

*FISAC général que le cabinet AID à qui nous avons confié la mission de cette étude nous a évoqué la possibilité compte tenu de la configuration de notre et des travaux qui s'y préparaient de pouvoir déposer un FISAC spécifique au marché. C'est la raison pour laquelle nous avons intitulé ce FISAC : Opération de réorganisation du marché forain. »*

### **x Contexte et objectifs**

La fonction du commerce non-sédentaire et principalement le marché place de la Libération constitue depuis longtemps un élément d'attractivité majeur pour l'ensemble du commerce Annemassien. Confrontée à une baisse relative de l'attractivité de son marché, liée notamment à un remplacement progressif des produits alimentaires par des produits manufacturés, la Ville souhaite qu'une stratégie de redynamisation soit élaborée pour cette fonction marchande.

Par ailleurs, une réflexion visant à requalifier la place de la Libération est en cours. Ce projet a pour objectif de transformer cette place qui accueillait le marché en un espace urbain convivial. Pour mener à bien ce projet, la Ville a déjà procédé au déplacement temporaire des professionnels non-sédentaires sur les places se trouvant à proximité : la place Clémenceau et la place des Marchés.

Ainsi, la stratégie de redynamisation souhaitée par la Ville doit, tout en cherchant à renforcer l'attractivité globale de la fonction non-sédentaire :

- Minimiser l'impact de ce déplacement temporaire sur les conditions d'exercice des professionnels et les conditions de fréquentation de la clientèle,
- Prendre en compte ce projet de requalification et donc la réimplantation définitive des bancs sur cet espace urbain.
- Affirmer cet espace comme un lieu de vie majeur du centre-ville en y maintenant le marché, en favorisant l'accès aux commerces, en développant l'attractivité commerciale et en créant des synergies entre les commerces sédentaires et non-sédentaires

Afin de répondre à ces deux objectifs, la Municipalité a souhaité un accompagnement par le cabinet conseil AID Observatoire pour la mise en place d'actions opérationnelles dans le cadre de la première tranche du programme FISAC communal. Pour ce faire, une « étude sur la réorganisation fonctionnelle des marchés et les mesures d'accompagnement suite à l'aménagement urbain de la place de la Libération » a été menée. Un état des lieux du marché déplacé a ainsi été effectué visant à identifier les dysfonctionnements actuels et donc à les réduire. Cette démarche avait également pour objectif de proposer des actions d'amélioration quant au fonctionnement futur du marché une fois que le déplacement définitif sera entrepris. De plus, afin de tenir compte du projet de requalification urbaine et donc d'accompagner la Ville lors de l'implantation définitive des bancs, les aspects techniques, architecturaux et urbanistiques du projet de la place de la Libération ont été pris en compte.

A l'issue de cette étude et sur les conseils de AID Observatoire, la Ville a souhaité intégrer certaines des actions opérationnelles proposées, spécifiques à la fonction non-sédentaire, à un dossier de demande de subvention dans le cadre du FISAC.

### **x Le dossier FISAC « Opération de réorganisation du marché forain »**

Compte tenu de la nature des enjeux, 2 axes d'orientations sont proposés :

#### ***Axe 1 : l'optimisation des conditions de fréquentation du marché actuel***

Les actions proposées dans cet axe visent à répondre aux carences urbaines constatées à l'heure actuelle. En effet, ces dysfonctionnements peuvent limiter la fréquentation du marché vis-à-vis

d'une clientèle habituée et donc nuire à son attractivité globale. Ainsi, des actions de valorisation et de requalification urbaine et paysagère peuvent être mises en œuvre.

### ***Axe 2 : l'amélioration du fonctionnement futur du marché***

Ce deuxième axe d'orientation vise un double objectif :

- la pérennisation et le développement d'une offre attractive et d'une image de qualité,
- l'optimisation du fonctionnement du marché par une adaptation réglementaire.

Communiquer sur l'offre non-sédentaire d'Annemasse et plus particulièrement sur le marché de centre-ville a pour principal objectif de consolider la zone de chalandise actuelle en fidélisant la clientèle habituée à fréquenter ce marché et en captant une nouvelle clientèle. Ce volet marketing se traduira par des actions opérationnelles en matière d'animation et de communication.

Le dossier regroupe donc les 10 actions suivantes :

- Animation du FISAC (action intégrée au FISAC général)
- Valorisation des liaisons sur l'ensemble du linéaire non sédentaire sur le marché temporaire
- Plan de communication et de sensibilisation au développement durable
- Professionnalisation des acteurs du marché
- Amélioration des pratiques en matière de gestion et de collecte des déchets
- Élaboration et mise en place d'une politique d'animation sur le nouveau marché
- Réalisation d'aménagements urbains sur le site d'accueil du nouveau marché
- Construction de couverts sur le site d'accueil du nouveau marché
- Réalisation de liaisons urbaines entre la place de la Libération et les rues commerçantes du centre-ville
- Adaptation du fonctionnement du nouveau marché

Les modalités de réalisation précises de ces actions sont décrites plus en détail dans le projet de dossier FISAC ci-joint. Le planning prévisionnel par tranche s'établit comme suit :

<b>Actions</b>	<b>Tranche 1</b>	<b>Tranche 2</b>	<b>Tranche 3</b>
Animation du FISAC	<i>Action intégrée au FISAC général</i>		
Valorisation des liaisons sur le marché temporaire			
Plan de communication			
Professionnalisation des acteurs			
Amélioration de la gestion et collecte des déchets			
Politique d'animation sur le nouveau marché			
Aménagements urbains de la place			
Construction de couverts dédiés			
Liaisons urbaines			
Adaptation du fonctionnement du nouveau marché			

### **x Plan de financement**

Afin d'élaborer le dossier, plusieurs réunions préalables ont été organisées avec les différentes

structures concernées, en tant que partenaires et/ou co-financeurs de certaines actions : la Ville, l'association de commerçants sédentaires « J'aime Annemasse », le Syndicat des commerçants non-sédentaires de Haute-Savoie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Haute-Savoie, la Chambre du Commerce et de l'Industrie de la Haute-Savoie, la Chambre d'Agriculture, la Fédération des groupements de commerçants de la Haute-Savoie, la MED et AID Observatoire.

Conformément au tableau récapitulatif financier inclus dans la partie 2 du dossier « Fiches actions », le montant total de la première tranche de ce projet FISAC s'établit comme suit :

Dépenses d'investissement : 2 374 829 € HT  
 Dépenses de fonctionnement : 22 693 € HT  
 Total 2 397 522 € HT

Le plan de financement est le suivant :

	Fonctionnement		Investissement		TOTAL	
	€ H.T.	%	€ H.T.	%	€ H.T.	%
Ville d'Annemasse	2 764	12,18	1 977 346	83,26	<b>1 980 110</b>	<b>82,59</b>
Commerçants non-sédentaires	4 908	21,63	0	0	<b>4 908</b>	<b>0,20</b>
CCI 74 / CMA 74	4 010	17,67	0	0	<b>4 010</b>	<b>0,17</b>
FISAC prévisionnel	11 011	48,52	397 483	16,74	<b>408 493</b>	<b>17,04</b>
<b>TOTAL</b>	<b>22 693</b>	<b>100,00</b>	<b>2 374 829</b>	<b>100,00</b>	<b>2 397 522</b>	<b>100,00</b>

## Projet dossier FISAC Ville d'Annemasse Opération de réorganisation du marché forain

---



1

## Contexte

---

- Aménagement de la place de la Libération et réalisation d'un parking souterrain
- Étude préalable réalisée par AID Observatoire dans le cadre de la Tranche 1 du programme FISAC Communal : « Étude sur la réorganisation fonctionnelle des marchés et mesures d'accompagnement suite à l'aménagement urbain de la place de la Libération »
- Préconisation d'un plan d'actions intégré à un dossier FISAC spécifique « Opération de réorganisation du marché forain »

2

## Contexte (suite)

---

- Plusieurs réunions de travail avec les différents partenaires (Ville, commerçants sédentaires et non sédentaires, Chambres consulaires, MED, AID Observatoire...)
- Présentation du dossier à la Délégation Régionale au Commerce et à l'Artisanat le lundi 8 juin 2009
- Présentation du dossier en Commission de Pôle Aménagement-Économie le mardi 16 juin 2009

3

## Objectifs

---

- Minimiser l'impact du déplacement temporaire des marchés sur les conditions d'exercice des professionnels et les conditions de fréquentation de la clientèle
- Prendre en compte le projet de requalification urbaine de la place de la Libération et donc la réimplantation définitive des marchés sur cet espace urbain
- Affirmer cet espace comme un lieu de vie majeur du centre-ville en y maintenant le marché, en favorisant l'accès aux commerces, en développant l'attractivité commerciale et en créant des synergies entre les commerces sédentaires et non-sédentaires

4

## Axes d'intervention

- **Axe 1** : Optimisation des conditions de fréquentation du marché actuel afin de répondre aux carences urbaines constatées susceptibles de nuire à la fréquentation du marché et donc à son attractivité globale.
- **Axe 2** : Amélioration du fonctionnement futur du marché afin de pérenniser et développer un offre attractive et une image de qualité et d'optimiser le fonctionnement du marché.
- **10 fiches actions**

5

## Fiche 1 : Animation du FISAC

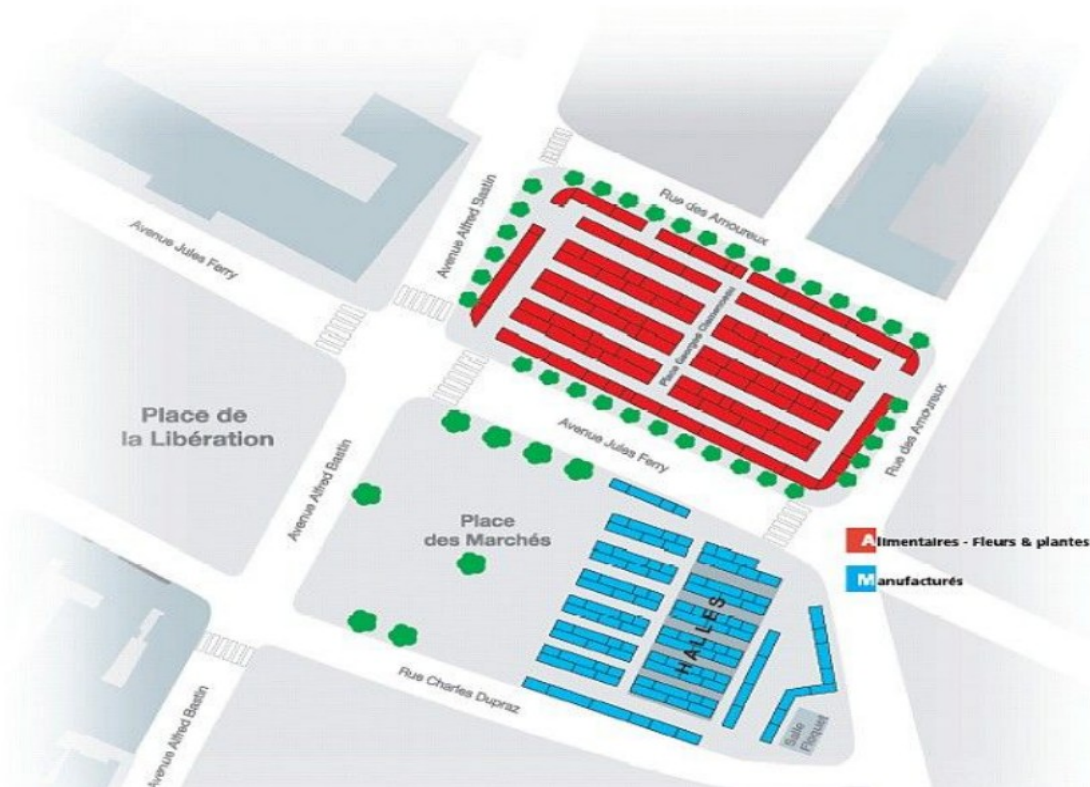
OBJECTIFS DE L'OPERATION	- Donner au projet les moyens humains pour coordonner et animer le suivi du projet - Adapter et faire évoluer le projet pour pérenniser les actions - Développer et enrichir le travail en partenariat avec les différents acteurs associés - Définir et mettre en œuvre les actions et procédures du programme établi et contrôler leurs applications
SECTION	FONCTIONNEMENT
ECHÉANCIER	Pour information - Intégré au FISAC général de la Ville d'Annemasse
MOYENS	Assurer la bonne mise en œuvre des actions prévues dans le cadre du présent dossier
MAÎTRISE	Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Annemasse
PARTENARIAT FINANCIER	FISAC / Ville d'Annemasse
BUDGET	Intégré au FISAC général de la Ville d'Annemasse
INDICATEUR DE RESULTAT	- Bonne mise en œuvre des actions du présent dossier - Pérennisation des actions

6

## Fiche 2 : Valorisation des liaisons sur l'ensemble du linéaire non sédentaire sur le marché temporaire

OBJECTIFS DE L'OPERATION	Assurer les liaisons urbaines et visuelles entre les deux sous-espaces marchands qui composent le marché actuel
SECTION	INVESTISSEMENT / FONCTIONNEMENT
ECHANCIER	<b>Tranche 1</b>
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter les fréquences des feux piétons afin de fluidifier les flux de clientèles entre la place des Marchés et la place Clemenceau</li> <li>- Signaler au niveau des croisements, par un fléchage temporaire la localisation et les accès aux espaces de stationnement situés à proximité des deux sous-espaces marchands</li> </ul>
MAITRISE	Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Annemasse
PARTENARIAT FINANCIER	Ville d'Annemasse
BUDGET	Auto-financé par la Ville d'Annemasse
INDICATEUR DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du fonctionnement du marché actuel</li> <li>- Amélioration des échanges piétons</li> </ul>

7



## Fiche 3: Plan de communication et de sensibilisation au développement durable

OBJECTIFS DE L'OPERATION	- Améliorer l'aspect visuel du marché, capter une nouvelle clientèle par la communication et l'information - Communiquer et mettre en œuvre des actions alliant communication et démarche de développement durable	
SECTION	FONCTIONNEMENT	
ECHEANCIER	<b>Tranche 1, Tranche 2, Tranche 3</b>	
MOYENS	- Constituer un groupe de travail partenarial (Ville d'Annemasse, professionnels, chambres consulaires...) pour mener une réflexion sur un plan de communication « marché », dont certains éléments pourraient être mis en œuvre en tranche 2. - Distribuer 100 000 sacs biodégradables munis de logos de la Ville (Agenda 21) et des commerçants du marché, de manière à communiquer avec les professionnels sur une démarche de développement durable à introduire dans les pratiques et les habitudes des consommateurs.	
MAITRISE	Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Annemasse	
PARTENARIAT FINANCIER	Syndicat des commerçants non-sédentaires / FISAC / Ville d'Annemasse	
BUDGET	4 361 € H.T. pour 100 000 sacs biodégradables (tranche 1)	
INDICATEUR DE RESULTAT	- Définition du plan de communication - Distribution et utilisation de l'ensemble des sacs	9

## Fiche 4 : Professionnalisation des acteurs du marché

OBJECTIFS DE L'OPERATION	- Améliorer la qualité des prestations des non-sédentaires - Professionnaliser les agents municipaux en charge du marché - Amorcer une démarche commune pour l'amélioration qualitative du marché étalée sur trois tranches	
SECTION	FONCTIONNEMENT	
ECHEANCIER	<b>Tranche 1, Tranche 2, Tranche 3</b>	
MOYENS	- Conduire une action de professionnalisation des artisans et commerçants non-sédentaires afin de les sensibiliser à la présentation des étals - Conduire une action de professionnalisation des agents municipaux en charge des marchés - Réaliser une notice technique sur le cadre réglementaire et les modes de fonctionnement liées aux activités non-sédentaires	
MAITRISE	Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Annemasse	
PARTENARIAT FINANCIER	CCI de la Haute Savoie / Syndicat des commerçants non-sédentaires / FISAC / Ville d'Annemasse	
BUDGET	18 332 € H.T.	
INDICATEUR DE RESULTAT	- Nombre de participants aux actions de professionnalisation - Mise en valeur des étals et des produits	10

## Fiche 5 : Amélioration des pratiques en matière de gestion et collecte des déchets

OBJECTIFS DE L'OPERATION	Optimiser le fonctionnement actuel de la collecte des déchets et véhiculer une image qualitative des marchés
SECTION	INVESTISSEMENT
ECHEANCIER	<b>Tranche 1, Tranche 2, Tranche 3</b>
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un groupe de travail spécifique (professionnels, Ville, Agglo, Sidefage) pour mener une réflexion sur le tri sélectif</li> <li>- Sensibiliser les professionnels sur les changements de pratiques, dont l'apport volontaire des déchets</li> <li>- Acquérir et mettre en place des points de collecte sur le pourtour de la place des Marchés et Place Clemenceau (en tenant compte de la visibilité, du dimensionnement et de la distance par rapport aux bancs)</li> </ul>
MAITRISE	Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Annemasse
PARTENARIAT FINANCIER	FISAC / Ville d'Annemasse
BUDGET	Pour cette acquisition, la Ville ne sollicite pas le FISAC en tranche 1
INDICATEUR DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des containers</li> <li>- Utilisation des containers</li> <li>- Amélioration de la qualité organisationnelle et visuelle du marché</li> </ul>

11

## Fiche 6 : Élaboration et mise en place d'une politique d'animation sur le nouveau marché

OBJECTIFS DE L'OPERATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider et fidéliser la clientèle</li> <li>- Créer une image de qualité</li> <li>- Renforcer l'attractivité du centre-ville en créant des synergies entre le marché et les commerces sédentaires</li> </ul>
SECTION	FONCTIONNEMENT
ECHEANCIER	<b>Tranche 2, Tranche 3</b>
MOYENS	<p>Mener une politique d'animation : promotions ou jeux divers, événementiels spécifiques en lien avec des événements nationaux (semaine de goût) ou locaux, saveurs du patrimoine, appels à des cuisiniers pour préparer les produits du marché, dégustation, cours de cuisine...</p> <p>Ces actions seront réfléchies en lien avec le plan de communication (cf. Action n°2)</p>
MAITRISE	Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Annemasse
PARTENARIAT FINANCIER	Syndicat des commerçants non-sédentaires / Association des commerçants sédentaires « J'aime Annemasse » / Ville d'Annemasse / FISAC
BUDGET	A définir
INDICATEUR DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'animations</li> <li>- Fréquentation des animations</li> </ul>

12

## Fiche 7 : Réalisation d'aménagements urbains sur le site d'accueil du nouveau marché

OBJECTIFS DE L'OPERATION	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réintégrer le marché sur son emplacement initial</li> <li>- Conforter la fonction locomotive du marché pour le centre-ville et le valoriser au sein de celui-ci</li> <li>- Adapter le fonctionnement du futur marché aux nouvelles contraintes urbanistiques</li> </ul>
SECTION	INVESTISSEMENT
ECHÉANCIER	Tranche 1
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mettre en place un revêtement spécifique identifiant les emplacements des étals et traité spécifiquement pour supporter le passage des véhicules des professionnels</li> <li>- Réaliser des équipements spécifiques pour les marchés (bornes électriques, distribution d'eau potable, évacuation des eaux usées)</li> <li>- Construire des locaux liés au fonctionnement des marchés (locaux techniques, pour les placiers, pour les containers à déchets, sanitaires)</li> <li>- Équiper la place de mobilier urbain</li> </ul>
MAITRISE	Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Annemasse
PARTENARIAT FINANCIER	FISAC / Ville d'Annemasse
BUDGET	1 027 293 € H.T.
INDICATEUR DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des aménagements</li> <li>- Utilisation des aménagements par les professionnels et les chaland</li> </ul>

13



## Fiche 8 : Construction de couverts sur le site d'accueil du nouveau marché

OBJECTIFS DE L'OPERATION	- Conforter la fonction locomotive du marché pour le centre-ville et le valoriser architecturalement - Améliorer les conditions d'accueil des commerçants
SECTION	INVESTISSEMENT
ECHEANCIER	<b>Tranche 1</b>
MOYENS	Construire des couverts intégrés dans la place, grâce à une réflexion architecturale en lien avec l'environnement urbanistique et dans une optique de construction respectant les normes de développement durable. Ces couverts ont pour vocation d'accueillir les jours de marché une partie des commerçants non-sédentaires, permettant ainsi de réaliser un circuit marchand aisément identifiable. Ils permettront également de promouvoir et valoriser certaines natures d'activités commerciales (produits du terroir, bio...)
MAITRISE	Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Annemasse
PARTENARIAT FINANCIER	FISAC / Ville d'Annemasse
BUDGET	1 183 000 € H.T.
INDICATEUR DE RESULTAT	- Réalisation des aménagements - Utilisation des aménagements par les professionnels et les chaland

15



16

## Fiche 9 : Réalisation de liaisons urbaines entre la place de la Libération et les rues commerçantes du centre-ville

OBJECTIFS DE L'OPERATION	Assurer et conforter les liaisons marchandes et visuelles entre le marché et les rues commerçantes situées entre la place de la Libération et la place de l'Hôtel de Ville
SECTION	INVESTISSEMENT
ECHÉANCIER	<b>Tranche 1</b>
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser des accès piétons principaux (côté rue de la Libération) et des percées piétonnes secondaires</li> <li>- Réaliser des pré-aménagements urbains spécifiques visant à créer des terrasses plus vastes pour les établissements de restauration bordant la place de la Libération</li> </ul>
MAITRISE	Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Annemasse
PARTENARIAT FINANCIER	FISAC / Ville d'Annemasse
BUDGET	164 536 € H.T.
INDICATEUR DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation des aménagements</li> <li>- Fréquentation de la place de la Libération et des rues adjacentes</li> <li>- Amélioration de l'aspect visuel de l'ensemble</li> </ul>

17

## Fiche 10 : Adaptation du fonctionnement du nouveau marché

OBJECTIFS DE L'OPERATION	Optimiser le fonctionnement du marché en traitant les questions de déballage/remballage des professionnels et la gestion du stationnement des professionnels
SECTION	FONCTIONNEMENT
ECHÉANCIER	<b>Tranche 2</b>
MOYENS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organiser les flux de déballage et de remballage</li> <li>- Dédier des emplacements adaptés au stationnement des véhicules des commerçants non-sédentaires sur des places à proximité du marché</li> </ul>
MAITRISE	Maîtrise d'ouvrage : Ville d'Annemasse
PARTENARIAT FINANCIER	FISAC / Ville d'Annemasse
BUDGET	A définir
INDICATEUR DE RESULTAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Optimisation des phases d'installation et désinstallation du marché</li> <li>- Utilisation des parkings par les professionnels</li> </ul>

18

## Projet de plan de financement – Tranche 1

	FISAC Prévisionnel		Ville d'Annemasse		Commerçants non-sédentaires		Chambres Consulaires CCI 74 /CMA 74		TOTAL
	€	%	€	%	€	%	€	%	€
Fiche 1 : Animation du FISAC	Intégré au FISAC général								
Fiche 2 : Valorisation des liaisons sur l'ensemble du linéaire non sédentaire sur le marché temporaire	Pas de sollicitation du FISAC								
Fiche 3 : Plan de communication et de sensibilisation au développement durable	2 181	50%	872	20%	1 308	30%			4 361
Fiche 4 : Professionnalisation des acteurs du marché	8 830	48%	1 892	10%	3 600	20%	4 010	22%	18 332
Fiche 5 : Amélioration des pratiques en matière de gestion et collecte des déchets									0
Fiche 6 : Elaboration et mise en place une politique d'animation sur le nouveau marché	Tranches 2 et 3								
Fiche 7 : Réalisation des aménagements urbains sur le site d'accueil du nouveau marché	262 729	26%	764 564	74%					1 027 293
Fiche 8 : Construction de couverts sur le site d'accueil du nouveau marché	118 300	10%	1 064 700	90%					1 183 000
Fiche 9 : Réalisation de liaisons urbaines entre la Place de la Libération et les rues commerçantes du centre-ville	16 454	10%	148 082	90%					164 536
Fiche 10 : Adaptation du fonctionnement du nouveau marché	Tranche 2								
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT –Tranche 1</b>	<b>11 011</b>	<b>48,52%</b>	<b>2 764</b>	<b>12,18%</b>	<b>4 908</b>	<b>21,63%</b>	<b>4 010</b>	<b>17,67%</b>	<b>4 361</b>
<b>TOTAL INVESTISSEMENT – Tranche 1</b>	<b>397 483</b>	<b>16,74%</b>	<b>1 977 110</b>	<b>83,26%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>0</b>	<b>0,00%</b>	<b>2 393 161</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL – Tranche 1</b>	<b>408 493</b>	<b>17,04%</b>	<b>1 980 110</b>	<b>82,59%</b>	<b>4908</b>	<b>0,20%</b>	<b>4010</b>	<b>0,17%</b>	<b>2 397 522</b>

19

## Planning

Actions	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Animation du FISAC	<i>Action intégrée au FISAC général</i>		
Valorisation des liaisons sur le marché temporaire			
Plan de communication			
Professionnalisation des acteurs			
Amélioration de la gestion et collecte des déchets			
Politique d'animation sur le nouveau marché			
Aménagements urbains de la place			
Construction de couverts dédiés			
Liaisons urbaines			
Adaptation du fonctionnement du nouveau marché			

20

## Calendrier

---

- **22 juin 2009** : Présentation du dossier à la Municipalité
- **9 juillet 2009** : Approbation du Conseil Municipal
- **Juillet 2009** : Dépôt du dossier auprès des services de l'État
- **Été 2009** : Accusé de réception du dossier par les services de l'État
- **Septembre 2009** : Avis d'attribution par le Service Marchés Publics

21

**Monsieur le Maire** : « Je voudrais compléter en disant simplement qu'il s'agit bien d'une aide à la mise en place du marché sur cette place. Je le dis parce qu'il m'arrive encore de lire dans la presse, des interviews et des remarques sur le fait que comment se fait-il que la ville ne met pas de l'herbe sur cette place? Tout simplement, parce que la population avait souhaité que le marché retrouve sa place. Je crois que le travail qui a été fait par les services techniques et le service économique sur ce dossier, permet d'ajuster le mieux la position du marché sur une place qui doit vivre les jours de marché et les autres jours. C'est ce travail là qui est en cours, avec le FISAC et avec les services économique et technique. »

**Monsieur Mermet** : « Je crois que l'opposition votera pour ce projet puisqu'il s'agit en quelque sorte de présenter un dossier et d'obtenir des subventions. C'est tout à fait naturel que nous appuyons cette démarche. Cela étant, quelques brèves observations, d'abord sur le coût global qui est effectivement un coût élevé, 2.397.000 € HT dont 1.980.000 à la charge de la ville. On peut s'interroger sur le point de savoir si le fait que le parking ait été surélevé pour des raisons techniques, n'a pas entraîné ou n'entraîne pas un surcoût qui en définitive est supporté par la ville alors que si le parking avait pu être enterré, finalement ce surcoût ou ce coût supplémentaire nécessité par la mise en œuvre de cuvelages ou autres aurait été éventuellement supporté par la SAGS. Deuxième remarque, c'est sur les documents qui nous ont été communiqués. Je sais bien qu'ils ont déjà été présentés lors des différentes commissions. Néanmoins, il y a ce montage photographique (page 10), nous avons quelques inquiétudes en ce qui concerne la tenue dans le temps des fameux stands du marché. Ce sont effectivement des éléments en bois, avec au-dessus... »

**Madame Verdonnet** : « Ce sont les couverts. Parce que pour moi les stands du marché ce sont les étals. Ça ce sont les couverts. »

**Monsieur Mermet** : « La dernière remarque que je voulais faire, c'est plutôt une question, qu'en

*est-il de la halle qui était envisagée dans le prolongement, enfin sur la rue Alfred Bastin? »*

**Monsieur Benoist :** *« Je vais effectivement, je vous le dis tout de suite parce que lors de la dernière intervention vous avez souhaité savoir ce que j'allais faire, je vais voter pour Monsieur le Maire, sauf si vous m'énervéz. Auquel cas je me réserve de voter contre. J'ai des petites remarques qui sont presque des remarques cosmétiques. D'abord, j'ai une question : qu'est-ce qu'un « non sédentaire »? C'est pas ce qu'on appelait un forain? »*

**Madame Verdonnet :** *« Un commerçant non sédentaire c'est le contraire d'un commerçant sédentaire mon cher confrère. Ça veut dire qu'il travaille en itinérant, donc c'est un forain, oui. »*

**Monsieur Benoist :** *« C'est de l'innovation en matière de vocabulaire, « non-sédentaire », je pense que c'est effectivement beaucoup plus élégant que « forain ». J'aurais souhaité également savoir ce qu'est une « requalification »? Est-ce que c'est un réaménagement ou est-ce qu'il faut l'entendre encore différemment? Ma troisième question : c'est relatif, l'action n°4 c'est « professionnalisation des acteurs du marché », est-ce que les acteurs actuels ne sont pas des professionnels ou est-ce qu'il faut leur donner des cours du soir pour qu'ils apprennent à devenir des professionnels ? Je m'étonne des actions qui visent à mettre des pommes pourries dans des poubelles. C'est dit d'une manière plus élégante puisque vous parlez de « développement durable », « gestion des déchets ». C'est bien de mettre des pommes pourries dans des poubelles, c'est de cela dont il s'agit? C'est vrai que vous avez un grand art en matière de vocabulaire. Peut être que je me trompe. »*

**Monsieur le Maire :** *« Monsieur Benoist, je suis désolé, mais vos interventions sont-elles vraiment sérieuses? Je me pose la question. Ça en a l'air donc; on va y répondre. Mais, s'il vous plait, si je prends le point de professionnalisation, vous êtes un professionnel, vous vous formez en permanence, enfin j'espère. Pourquoi voudriez-vous que les forains et les marchands ne se forment pas pour améliorer leur travail ? Ce sont des travailleurs, des professionnels, ils ont besoin de se former. Nous sommes tous des professionnels autour de la table et tous nous avons fait de la formation continue. Si on peut les aider dans ce domaine là, on ne va pas se moquer de professionnels qui se professionnalisent. Je trouve que c'est une bonne chose au-delà du vocabulaire. Dans tous les FISAC, y compris celui que vous avez voté auparavant Monsieur Benoist, c'est-à-dire le FISAC municipal, il y avait également de la professionnalisation, il y a même un travail sur comment faire une vitrine ? Sachez que cette formation a été particulièrement appréciée par les personnes qui l'ont faite. Il faut être sérieux. Quand avec le FISAC on peut donner un coup de pouce, on va le faire. »*

**Madame Verdonnet :** *« Simplement, je me permets de dire que ce dossier a été longuement évoqué en commission. Je souhaiterais vous y voir plus. C'est sans acidité de ma part. Je serais ravie que ce dossier reçoive enfin l'aval de l'opposition puisque en commission, tout le monde s'est abstenu. Si ce soir vous votez pour, je considérerais que vous avez réfléchi, que vous avez repensé à ce dossier et je m'en réjouis. Je ne sais pas si Monsieur le Maire veut reprendre toutes vos questions, mais simplement pour moi « requalification », c'est de la sémantique, la place était qualifiée parking, on la requalifie place à vivre pour les gens de cette ville et d'ailleurs, et deux matinées par semaine elle est requalifiée place de marché. C'est de la sémantique. »*

**Madame Nasr :** *« Je crois qu'on est tous ici pour un dossier FISAC, pour faire appel aux fonds de l'Etat pour financer cela. Ensuite, je pense qu'on est tous ici aussi, pour faire une place à vivre, une place de la Libération qui est centrale à Annemasse. Troisièmement, nous sommes tous ici pour qu'il y ait un marché qui soit le plus dynamique possible, qui soit le cœur de ville autant pour les commerçants, les sédentaires que pour les non-sédentaires qui viennent deux fois par semaine à*

*Annemasse. Ce sur quoi nous émettons des réserves, ce n'est pas la-dessus, c'est sur le côté purement « cosmétique », je dirais donc « esthétique ». Nous posons des questions sur les couverts que vous avez imaginés. Nous avons du mal à projeter, à voir comment ça va vieillir, c'est du matériau bois. On a le sentiment que lorsqu'il va y avoir le marché, ce sera très esthétique, et lorsqu'il n'y aura pas le marché, nous avons beaucoup de points d'interrogation quant à l'esthétisme de la place. »*

**Madame Verdonnet :** *« Monsieur le Maire, je suis bien ennuyée parce que j'ai l'impression que nous nous sommes mal compris. Je me suis mal exprimée probablement. Je vous présente mes excuses parce que voilà que nous faisons le débat de l'esthétique des couverts alors que nous parlons d'une opération FISAC. C'est un autre sujet l'esthétique des couverts. Il y a eu un appel d'offres, cela a été débattu dans un autre débat que le FISAC. On revient à la même problématique où chaque fois qu'on va parler d'un sujet, on va en avoir un autre qui va s'accrocher. C'est assez difficile. Je serais d'avis de dire que c'est hors sujet. Les couverts ont été traités dans un autre espace, aujourd'hui, nous vous demandons l'autorisation de déposer un dossier pour financer pour partie ces fameux couverts. Il n'est pas question aujourd'hui de revenir sur leur esthétique. Quant à la « cosmétique », c'est votre façon de voir le FISAC à priori. Je n'ai pas envie de redébattre de tout cela. »*

**Monsieur le Maire :** *« Je voudrais approuver tout à fait Madame Verdonnet et insister, parce que ça revient un peu à la question que posait Monsieur Mermet en début de séance. Je crois qu'on ne peut pas dire « nous ne sommes pas informés, nous n'avons pas vu, nous ne savons pas... », il y a toute une série de lieux où l'opposition est représentée et est présente, où ce type de questions à été évoqué. Pour les couverts, il y a une commission d'appel d'offres. L'opposition a un représentant qui était présent dans cette commission. Il y a eu un choix, ce choix a été unanime, il a donc choisi avec les représentants de la majorité de la même manière. Si cette personne ne fait pas le lien avec son groupe, ce n'est quand même pas de ma faute, ni de la faute des Élus de la majorité. Quand on parle des commissions, Madame Verdonnet dit qu'il y a eu un long travail en commission. Il faut aussi dire qu'il y a eu un long travail de concertation avec les professionnels sur ce dossier. Il y a eu un long travail en commission, où tous les éléments ont été donnés, où il était encore temps de modifier une phrase et un élément concernant le FISAC, vous vous êtes abstenus, mais vous avez participé. Chaque fois vous venez en Conseil municipal en disant que vous ne saviez pas, qu'il faut revoir le dossier... suivez vos dossiers, faites votre travail. Vous êtes des opposants constructifs, moi je suis prêt à dire que oui, mais suivez votre travail. Je réponds quand même, parce que je suis quelqu'un de très ouvert, je réponds quand même... Monsieur Mermet on va en rester là. »*

**Monsieur Mermet :** *« Je voulais simplement vous dire que les commissions, vous l'avez dit vous même tout à l'heure, les commissions ne sont pas ouvertes au public. La différence entre une commission et le Conseil municipal, c'est que le Conseil municipal est public. Quand l'opposition émet une réserve en commission, ça ne se sait pas, ça n'est pas repris. Mais c'est normal. A l'Assemblée Nationale, Monsieur le Maire, ça fonctionne comment ? Il y a des commissions et il y a le débat public. Le débat public est fait pour qu'en présence du public, même s'il n'est pas toujours très nombreux, et en présence évidemment de la presse, l'opposition puisse faire un certain nombre de réserves. Quand nous entendra-t-on ? Ce n'est pas pour vous qu'on dit ça Monsieur le Maire ni pour les membres de votre majorité, c'est pour le public. »*

**Monsieur le Maire :** *« Bien Monsieur Mermet, vous ne pouviez pas être plus explicite par rapport à ma remarque de tout à l'heure sur votre comportement en commission et votre comportement ici. Mais, malgré tout, ce n'est pas ce que je vous reproche, une prise de position publique, elle est normale. Ce que je vous reproche, c'est que vous assortissez cette prise de position en disant que*

*vous n'étiez pas au courant, que vous ne saviez pas, que vous n'avez pas été suffisamment concertés, etc. Là, il y a une contradiction. Que vous preniez une position publique, c'est très bien, c'est votre rôle, et que vous la modifiez d'une commission à l'autre c'est aussi votre droit, je n'y vois aucun inconvénient. Mais ne jouons pas sur les mots et ne recommençons pas les débats sur chacun des dossiers. Je crois qu'on va en rester là parce que ça va être long. Vous avez posé trois questions, je réponds en trois phrases. Sur la surélévation des parkings, il n'y a pas de surcoût, c'est prévu dès le départ, c'est aménagé dès le départ, je vous rappelle aussi que nous avons voté ici un coût global, une estimation globale pour la place de la Libération, qui est déjà partie et qui est en appel d'offres aujourd'hui. On ne va pas recommencer. Les couverts, ce n'est pas uniquement pour les stands des marchands, c'est un espace qui habille la place et qui, Madame Nasr, a la volonté de la rendre vivante y compris hors marché. La maquette est là, vous pouvez la consulter, ce n'est pas du bois comme ça, allez demander aux services techniques, ils vous montreront, renseignez-vous, vous avez tout ici ouvert. Quant à la halle, je peux vous dire que ce matin, nous avons avec Madame Verdonnet, rencontré « J'aime Annemasse », l'association des commerçants, et nous avons avec eux, évoqué la possibilité d'aller vers une structure de halle qui pourrait être privée, qui pourrait être publique privée, etc. Il y a un groupe de travail qui est constitué avec les partenaires extérieurs comme les chambres consulaires, les représentants de la Fédération des commerçants. Il y a un travail qui s'engage sur la halle, elle ne se fera pas avec les autres places, je vais vous dire pourquoi, parce que d'abord ça coûte cher. Les travaux qui vont commencer sur la place, les travaux que nous avons votés, il y en a aujourd'hui pour 2 ans de travaux. Vous ne voulez pas qu'en même temps, on fasse des travaux sur les autres places, ça deviendrait invivable. Il faut savoir espacer les chantiers. C'est ce que nous faisons sur ce domaine là. Ça n'enlève rien au projet des trois places qui se construit petit à petit, et auquel nous arriverons un jour ou l'autre si les électeurs nous permettent d'être encore là par la suite. Ceci étant, je crois qu'il est proposé l'autorisation de dépôt d'un dossier FISAC pour pouvoir bénéficier d'un certain nombre de subventions sur des éléments d'aménagement de la place, d'aider au mieux les forains, les commerçants non-sédentaires à faire le travail pour que le marché soit aussi dynamique que vous le souhaitez Madame Nasr. »*

### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

APPROUVE le dossier FISAC « Opération de réorganisation du marché forain »,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter l'intervention financière de l'État sur ce dossier, au titre des opérations urbaines du dispositif FISAC,

AUTORISE Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures relatives au dépôt de ce dossier FISAC, notamment de le transmettre à Annemasse Agglo, qui assurera le dépôt de ce dossier en Préfecture de Haute-Savoie au nom de la commune.

**Monsieur le Maire :** « Je vous remercie de votre unanimité. Je dois être très convainquant ce soir. »

### **Économie sociale et solidaire**

## 11| Installation d'un distributeur de lait frais sur la commune d'Annemasse

### Rapporteur : Madame Thiry

Sollicitée par des producteurs de lait, la Municipalité a entériné le principe de l'installation sur le domaine public, d'un distributeur de lait frais.

L'équipement sera positionné rue des Vétérans, près de la cabine téléphonique.

Ce distributeur de lait frais viendra compléter l'offre de commerce d'alimentation en centre ville, à proximité immédiate d'un primeur, d'une boucherie et de la future poissonnerie.

Pour permettre l'installation du chalet sur le domaine public, il est nécessaire de créer un emplacement de « vente foraine ».

Le modèle « chalet » retenu par l'équipe municipale donne une emprise au sol de 2 m x 3,50 m.

Une redevance pour l'occupation du domaine public de 300 €/an sera appliquée, avec une exonération pour la première année, le temps de lancer l'activité.

*Monsieur le Maire : « On participe à la demande d'un agriculteur, et on participe aussi à la vie de ce quartier, à la vie du centre-ville, avec une rue dans laquelle on va trouver une épicerie, un boucher, un poissonnier, on va trouver du lait. On fait bien le choix d'une activité dynamique dans ce cœur de ville. On est au cœur de ville et en plus nous sommes directement dans l'économie du producteur au consommateur, dans ce qu'on appelle les circuits courts, qui sont quelque chose de tout à fait intéressant dans le développement économique d'aujourd'hui. »*

*Monsieur Benoist : « Est-ce que c'est un producteur ou des producteurs? »*

*Monsieur le Maire : « C'est un producteur. »*

*Monsieur Benoist : « Il est d'où? »*

*Monsieur le Maire : « Il est de Neydens. »*

*Madame Thiry : « Le machine réfrigérée sera réapprovisionnée en lait frais tous les jours. »*

*Monsieur Benoist : « J'espère qu'il sera également pasteurisé. »*

*Monsieur le Maire : « Le producteur de lait étant de Neydens, on évitera tous jeux de mots. »*

*Monsieur Vigny : « On est en lait bio ou pas ? Ou en agriculture raisonnée ? »*

*Monsieur le Maire : « Agriculture raisonnée je crois, de mémoire. Ce n'est pas bio c'est raisonné. »*

*Monsieur Vigny : « Alors vous voyez Monsieur le Maire, tout à l'heure vous m'avez interpellé parce que c'est moi qui ai développé l'idée de mettre de l'herbe sur la place de la Libération, on a le distributeur, il ne manquait que les vaches. »*

**Monsieur le Maire :** « Mais vous voyez bien Monsieur Vigny, on va se rejoindre, dans le pré. Car le bonheur est dans le pré. »

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,
- à l'unanimité des votants,

ACCEPTE la création d'un emplacement de « vente foraine » rue des Vétérans,

ACCEPTE de fixer la redevance d'occupation du domaine public pour ledit emplacement à 300 € annuels, avec une exonération pour la première année d'activité.

**ACTIONS TRANSVERSALES**

**Politique de la Ville**

**12| Avenant à la convention relative à l'amélioration de la tranquillité publique dans le secteur Léo Ferré – gardiennage des garages souterrains**

**Rapporteur : Madame Lounis**

Le secteur Léo Ferré situé dans la Zone Urbaine Sensible du Perrier est composé de 391 logements et de 228 garages souterrains.

Face aux problèmes d'insécurité, de dégradations et de vandalisme constatés sur ce secteur, les organismes ont effectué, au cours de l'année 2000, d'importants travaux de réhabilitation des garages souterrains. En 2004, d'autres travaux ont été réalisés sur les secteurs Cézanne (58 garages - rue du Léman) et Gauguin Ouest (56 garages - rue du Risse).

Par convention en date du 18 avril 2007, la ville a accepté de financer une partie de la surveillance des garages et des espaces extérieurs. Grâce à cette surveillance, la situation des garages s'est nettement améliorée et le taux d'occupation des garages est passé de 40 % à presque 90 %.

Aujourd'hui, les bailleurs ont réalisé des travaux sur les garages souterrains du secteur Gauguin Est (50 garages - 23 avenue du Léman) et souhaitent étendre la surveillance sur le secteur Léo Ferré.

L'article 4 de la convention du 18 avril 2007 prévoit, par avenant, d'inclure de nouveaux secteurs dans les missions de surveillance visant l'amélioration de la tranquillité publique. L'extension des missions de surveillance n'entraîne pas de coût supplémentaire pour la ville.

**Monsieur le Maire :** « Il s'agit donc d'un avenant à la convention de manière à étendre la mission de surveillance. »

**Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,

- à l'unanimité des votants,

APPROUVE l'avenant à la convention d'amélioration de la tranquillité publique du 18 avril 2007,  
AUTORISE Monsieur le Maire à le signer.

### 13| **Approbation de la charte du relogement dans le cadre de l'ANRU**

#### **Rapporteur : Madame Lounis**

Dans le cadre du projet de renouvellement urbain, et notamment de la reconstitution de l'offre de logements, les bailleurs (Haute-Savoie Habitat et Halpades) ont l'obligation de contracter, avec les partenaires concernés et les associations de locataires, une charte du relogement.

Les termes de la charte, ayant fait l'objet d'une concertation débutée en novembre 2008, et validés par le Comité de Pilotage du 23 juin 2009, sont structurés autour des engagements suivants :

- x Le principe de priorité aux logements neufs donné aux locataires des logements démolis (entre 70 et 100 % des familles qui le souhaitent seront relogées dans les programmes neufs).
- x Le principe de proximité : reloger les familles dans la même commune ou dans une autre commune, dans un rayon de 5 kms.
- x Le bénéfice, pour le locataire relogé, d'avoir au moins deux propositions de relogement,
- x Le transfert du dépôt de garantie initial, effectué automatiquement sur le nouveau logement,
- x La valorisation du parcours résidentiel : les familles seront informées des possibilités d'accession sociale à la propriété,
- x La maîtrise du taux d'effort,
- x La prise en charge des frais de relogement : déménagement, mise en service des compteurs, etc.

Les signataires de la charte sont, avec l'ANRU :

- x Les bailleurs : Haute-Savoie Habitat et Halpades
- x Le Conseil Régional et le Conseil Général
- x Le Cilse 1 % employeur
- x Les organismes représentatifs des locataires (CLCV pour Annemasse)
- x Annemasse Agglo et la Ville.

L'engagement de la ville consiste essentiellement à la mobilisation du service logement, membre du Comité technique du relogement, et chargé du suivi des propositions, et à celle de l'assistant social de secteur concernant le suivi individuel des familles.

**Monsieur le Maire :** « Cette charte de relogement est importante tout d'abord parce qu'elle était obligatoire, mais aussi parce qu'elle affirme ce qu'on a toujours dit depuis le début, les principes concernant la non-augmentation du mètre carré, la prise en charge du déménagement, etc. Je crois que c'est aussi un des éléments qui a aidé à la prise en compte du projet ANRU dans son ensemble. »

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,

- à l'unanimité des votants,

APPROUVE les termes de la charte du relogement contractualisée dans le cadre du projet de renouvellement urbain,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la charte.

*Madame Pouillien-Guérinot quitte la séance du Conseil municipal.*

## **Agenda 21**

### **14| Attribution du prix du Développement Durable de la Ville d'Annemasse 2009**

#### **Rapporteur : Monsieur Minchella**

La Ville d'Annemasse a créé des Prix spéciaux destinés à récompenser les particuliers, les associations et les administrations s'illustrant dans des initiatives dites exemplaires dans les domaines de la solidarité internationale et du développement durable.

Les Prix, d'un montant de 1.500 € chacun, sont décernés aux porteurs de projets selon trois catégories :

- x Prix des Solidarités à destination des associations
- x Prix de l'Environnement à destination des associations et des administrations
- x Prix de l'Environnement à destination des particuliers

Le jury chargé de décerner les Prix de la Ville, est composé de représentants de la Ville (élus de la majorité et de l'opposition municipale) et de représentants extérieurs (experts, représentants associatifs et de la presse).

Cette année, les Prix ont été décernés à la Copropriété des Roseaux, au Lycée Jean Monnet et à l'association Oxalis.

***Monsieur Minchella** : « Jean Monnet, c'est un projet de vélos solaires, c'est-à-dire des vélos électriques rechargés, alimentés par du solaire. Ce qui est intéressant c'est bien sûr la formation. Ces élèves se forment en fabriquant le projet et en plus, le résultat de leur formation est utile parce que utilisable. Ensuite ils louent les vélos. Il y a un double effet dans ce projet et c'est cela qui l'a rendu très intéressant. Concernant la copropriété des Roseaux, il s'agissait de faire une photographie où l'on voit les énergies les plus consommatrices en rouge, et qui refroidit à mesure. Ils ont fait cette photo pour pouvoir ensuite trouver une solution pour essayer de supprimer ces déperditions énergétiques. C'est pas banal de faire ça dans une copropriété, surtout une copropriété au Perrier. Le porteur du projet a réussi à convaincre les autres copropriétaires de faire cela pour imaginer ensuite la fermeture des balcons par des loggias. On soutient leur projet sous réserve que l'assemblée générale des copropriétaires réalise les travaux. »*

#### **Le Conseil Municipal,**

- entendu l'exposé du Rapporteur,
- après en avoir délibéré,

- à l'exception de Mesdames Fradet, Michel, Mayca, Nasr, Messieurs Joulaud, Mermet, Benoist, Vigny, Augusto-Vaz qui s'abstiennent.

AUTORISE le versement d'un montant de 1.500 €, à chacun des lauréats.

*Monsieur le Maire : « Pour terminer ce Conseil municipal, je voudrais bien sûr vous souhaiter de bonnes vacances à tous. Aussi, je voudrais vous donner une information, elle est récente, la Ville avait engagé une procédure pour l'expulsion du campement qui se trouve près du Casino. La décision vient de tomber; les mesures sont demandées à l'Etat, nous allons travailler avec le Sous-Préfet, pour faire appliquer cette décision de justice. Je comprends les riverains, c'était une situation difficile, elle a duré longtemps parce que la procédure est longue, même en référé. Mais la décision est prise. Nous demandons son application à Monsieur le Sous-Préfet. Deuxième information, c'est un rendez-vous que je vous donne, pendant toutes les vacances à La Fantasia, tous les vendredis soirs, je crois que le premier spectacle des festivals des musiques du monde et théâtres de verdure était un franc succès. Celui de demain, je l'espère, le sera autant. Venez découvrir La Fantasia. Et le samedi, on se retrouve ici autour d'un verre pour écouter du jazz. Bonnes vacances à tous et comme promis un verre vous attend dans le hall. »*

*Monsieur le Maire remercie l'assemblée.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.*

**Monsieur le Maire**

**Le Secrétaire de séance,**